



RAPPORT ANNUEL 2019-2020



Ordre professionnel
de la physiothérapie
du Québec

PREUVE DE COMPÉTENCE

Mission

Assurer la protection du public, la qualité des services professionnels fournis par les physiothérapeutes et les thérapeutes en réadaptation physique et le développement de ces deux professions.

Vision

Continuer d'améliorer l'accessibilité et la qualité des soins à la population, tout en exerçant son influence afin que la physiothérapie et ses professionnels jouent un rôle de premier plan dans le système de santé québécois.

Valeurs

- La protection du public.
- L'engagement des membres à œuvrer à l'amélioration de l'autonomie physique de la population québécoise.
- La reconnaissance de la qualité de la contribution de ses membres à la santé de la population et au rayonnement de leur profession.
- Un respect mutuel, aussi bien entre les membres eux-mêmes qu'entre les membres et les instances de l'Ordre.
- L'équité dans l'accueil ainsi que dans le traitement des requêtes du public et des membres.
- La clarté, la simplicité et l'authenticité dans ses communications.



Monsieur François Paradis

Président de l'Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires, bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 104 du *Code des professions*, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

M^{me} Danielle McCann

Ministre de l'Enseignement supérieur et ministre responsable de l'application des lois professionnelles

M^{me} Danielle McCann

Ministre de l'Enseignement
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Édifice Marie-Guyart
1050, rue Louis-Alexandre-Taschereau, aile René-Lévesque, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 5E6

Madame la Ministre,

Conformément à l'article 104 du *Code des professions*, j'ai le plaisir de vous soumettre le rapport annuel de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020.

Je vous prie de recevoir, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Denis Pelletier, pht
Président de l'OPPQ

D^{re} Diane Legault

Présidente
Office des professions du Québec
800, place d'Youville, 10^e étage
Québec (Québec) G1R 5Z3

Madame la Présidente,

Conformément à l'article 104 du *Code des professions*, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020.

Je vous prie de recevoir, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments distingués.

Denis Pelletier, pht
Président de l'OPPQ



Table des matières

6	Mot du président
10	Mot de la directrice générale et secrétaire de l'Ordre
14	Direction générale et secrétariat de l'Ordre
14	SERVICES JURIDIQUES
16	EXERCICE ILLÉGAL
17	RAPPORT DES ÉLECTIONS 2019
18	SERVICE DE L'ADMISSION
22	COMITÉ DE RÉVISION DE L'ADMISSION
23	SERVICE DES COMMUNICATIONS
29	Conseil d'administration
32	Assemblée générale annuelle
33	Comité exécutif
36	Comité sur la gouvernance
38	Comité des finances et d'audit
39	Comité des ressources humaines
40	Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie
41	Bureau du syndic
43	Direction du développement et du soutien professionnels
43	ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT
44	ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION
45	PROGRAMME DE FORMATION CONTINUE
49	COURTAGE EN CONNAISSANCES
51	FONDS DE RECHERCHE CLINIQUE
55	Direction de l'inspection professionnelle
55	ACTIVITÉS À L'INSPECTION PROFESSIONNELLE
56	COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE
60	Direction des services administratifs
60	RAPPORT DE LA DIRECTION
62	Autres comités
62	CONSEIL DE DISCIPLINE
64	COMITÉ DE RÉVISION DES PLAINTES
65	COMITÉ DE LA FORMATION DES PHYSIOTHÉRAPEUTES ET DES THÉRAPEUTES EN RÉADAPTATION PHYSIQUE
67	Renseignements généraux
67	MEMBRES DE L'ORDRE PROFESSIONNEL DE LA PHYSIOTHÉRAPIE DU QUÉBEC
69	DÉCLARATION D'EXERCICE EN SOCIÉTÉ
69	GARANTIE DE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE
70	DÉLIVRANCE D'ATTESTATIONS (UASD ET MANIPULATIONS VERTÉBRALES ET ARTICULAIRES)
71	PERSONNEL DE L'OPPQ
73	États financiers
74	RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT
85	RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Dans le présent document, le genre masculin est utilisé au sens neutre et désigne les femmes autant que les hommes.

Mot du président



Denis Pelletier, pht

« Je tiens à remercier très sincèrement les membres pour le respect des consignes exceptionnelles et exigeantes qui encadrent l'exercice de la physiothérapie en situation de pandémie. »

La crise sanitaire mondiale causée par la maladie à coronavirus COVID-19 a amené l'Ordre à faire preuve d'ingéniosité et à relever de nombreux défis. Celui de poursuivre l'ensemble de ses activités à distance avec toute la rigueur requise n'en était pas des moindres. Heureusement, étant déjà doté d'une politique sur le télétravail, l'OPPQ a pu compter sur la grande capacité d'adaptation de ses employés. La qualité exceptionnelle du travail accompli par ces derniers ainsi que les contributeurs qui siègent au sein du conseil d'administration et des divers comités a d'ailleurs permis à notre organisation de jouer un rôle avantageusement reconnu dans le système professionnel.

C'est pourquoi cette année encore, je réitère l'idée qu'il est essentiel d'être bien entouré. Je bénéficie de ce privilège singulier. En conduisant magistralement le travail de l'équipe de l'Ordre, M^e Marie-France Salvas, directrice générale et secrétaire, permet à notre organisation de réaliser sa mission de protection du public. À elle et à toute l'équipe, tout particulièrement dans le contexte unique de pandémie dans lequel ce rapport annuel est produit, je tiens à adresser mes remerciements pour le travail accompli et toute ma reconnaissance.

Crise sanitaire : offre de soins et protection du public

Je tiens à remercier très sincèrement les membres pour le respect des consignes exceptionnelles et exigeantes qui encadrent l'exercice de la physiothérapie en situation de pandémie. Je suis pleinement conscient des efforts qu'ils ont fournis dans un souci de protection du public. Je souligne également la volonté des membres qui étaient en mesure d'offrir des consultations à distance de maintenir l'offre de soins. Je suis heureux que le guide *Téléreadaptation — Principes directeurs en physiothérapie*, élaboré par l'Ordre en 2018, leur ait permis de s'adapter rapidement à la situation.

Je tiens par ailleurs à saluer le travail réalisé par l'ensemble du système professionnel québécois, qui a déployé rapidement des mesures exceptionnelles pour maintenir et développer l'offre de soins ainsi que protéger le public dans un contexte d'urgence sanitaire.

Planification stratégique 2015-2020

Des avancées majeures ont été réalisées dans le cadre de la planification stratégique 2015-2020. Notons parmi elles l'élargissement des activités dans le champ de pratique, l'élaboration d'ententes conjointes avec différents ordres, le renforcement du rôle d'influence de l'Ordre dans le milieu de la santé et les démarches déployées pour favoriser la reconnaissance et l'épanouissement de la profession de T.R.P.

Le nouveau plan stratégique 2020-2023 est en cours d'élaboration.

TOURNÉE DU PRÉSIDENT — PRINTEMPS 2019

Les membres sont venus en grand nombre pour assister à l'une des 17 présentations proposées dans 16 villes du Québec et échanger sur des dossiers d'actualité de l'Ordre. Parmi ces dossiers, notons certaines propositions modifiant l'article 4 du *Règlement sur les catégories de permis délivrés par l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec* (94m), qui définit la prise en charge d'un patient par un T.R.P.

CONSULTATION SUR L'ARTICLE 4 DU RÈGLEMENT 94M)

Entre le 9 juillet et le 23 août 2019, les membres ont été invités à participer à une consultation portant sur la révision du *Règlement sur les catégories de permis délivrés par l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec* (94m). Après étude des informations recueillies, une nouvelle version de l'article 4 du Règlement a été acheminée à l'Office des professions, qui a commencé son analyse.

Les modifications proposées devraient notamment permettre aux cliniciens et aux gestionnaires d'appliquer cet article de façon plus efficace. Certains aspects du Règlement ont également été redéfinis pour en simplifier la compréhension.

OSTÉOPATHIE, KINÉSIOLOGIE, THÉRAPIE DU SPORT

L'OPPQ a été interpellé par l'Office des professions du Québec concernant l'encadrement de l'exercice de trois groupes aspirant à intégrer le système professionnel. Aucune décision n'a été rendue par l'Office à ce jour et l'Ordre continue de collaborer avec les partenaires concernés pour parvenir à une solution dans ce dossier qui touche la protection du public.

PRESCRIPTION DE RADIOGRAPHIES

L'Office des professions a fait parvenir au gouvernement le projet de *Règlement modifiant le Règlement sur les activités professionnelles pouvant être exercées par les membres de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec*. L'entrée en vigueur de ce Règlement est prévue au printemps 2020.

TRAUMATISME CRANIOCÉRÉBRAL LÉGER ET COMMOTION CÉRÉBRALE

Le Collège des médecins du Québec (CMQ) et l'OPPQ ont amorcé la rédaction d'un avis conjoint présentant les conditions dans lesquelles les physiothérapeutes pourront autoriser la reprise d'activités sportives après un traumatisme craniocérébral léger (TCCL) ou une commotion cérébrale (CC). Cet avis sera publié au printemps 2020.

AIDES À LA MOBILITÉ

L'Ordre, de concert avec le CMQ et l'Ordre des ergothérapeutes du Québec (OEQ), a mené diverses discussions avec le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) concernant le remboursement des aides à la mobilité attribuées par les professionnels de la physiothérapie et les ergothérapeutes. Il est envisagé de leur permettre de remettre à leurs patients un nouvel appareil d'aide à la mobilité ou d'autoriser le remplacement de celui-ci sans qu'ils aient à requérir une ordonnance ou une autorisation écrite de la part d'un médecin spécialiste. Ces travaux aboutiront au printemps 2020.

PRIX HONORIFIQUES

L'Ordre a présenté les prix suivants à cinq professionnels de la physiothérapie lors de l'événement *Physiothérapie 360°* de 2019 :

PRIX EXCELLENCE DE L'OPPQ

- **M^{me} Véronique Tremblay**, T.R.P.
- **M. Denis Fortier**, pht
- **M^{mes} Rachel Brosseau**, pht, et **Célyn Marchand**, pht

PRIX CAROL-L.-RICHARDS

- **M^{me} Raymonde Fortin**, pht

Principales représentations de la présidence en 2019-2020

1 ÉTUDIANTS ET ENSEIGNANTS

- Présentation de l'Ordre aux étudiants du Cégep de Sherbrooke, des collèges Dawson, Ellis et Montmorency, des universités McGill et de Montréal et rencontre avec certains enseignants.
- Présence à plusieurs activités organisées par les maisons d'enseignement.
- Remise du prix d'Excellence en stage dans diverses maisons d'enseignement.

2 MEMBRES

- Rencontres ponctuelles avec les membres.
- Tournée du président (17 présentations dans 16 villes).
- Animation des comptes Facebook, LinkedIn et Twitter.
- Messages vidéo.

3 RELATIONS INTERPROFESSIONNELLES

- Participation aux réunions des registraires des ordres, au conseil d'administration à titre de vice-président et à l'assemblée générale annuelle de l'Alliance canadienne des organismes de réglementation de la physiothérapie.
- Rencontres avec les représentants de l'Association québécoise de physiothérapie (AQP).
- Rencontres avec les représentants de la Fédération des cliniques de physiothérapie du Québec (FCPQ).
- Rencontres de collaboration interprofessionnelle avec les autres ordres.

4 ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

- Rencontres avec l'Office des professions.
- Participation aux forums des présidents, au comité exécutif à titre de membre élu, aux assemblées des membres et à l'assemblée générale annuelle du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ).
- Rencontres avec le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) dans le dossier des aides à la marche et des aides à la locomotion.
- Rencontre avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) dans le dossier des travaux d'actualisation du programme *Techniques de physiothérapie*.
- Entretiens avec le ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF) au sujet de l'*Arrangement de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles entre le Québec et la France* (ARM).
- Rencontres avec la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) dans les dossiers de l'adaptation du cadre de référence régissant la prestation des soins et des services offerts aux travailleurs atteints de blessures.
- Présence aux consultations particulières et aux auditions publiques sur le projet de loi n° 29, *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions notamment dans le domaine buccodentaire et celui des sciences appliquées*.

5 PARTICIPATION À DES ÉVÉNEMENTS OU FORMATIONS

- Colloque en réadaptation physique organisé par le CISSS de Chaudière-Appalaches.
- Conférence du Réseau international des autorités réglementaires de physiothérapie, à Genève (Suisse).
- Congrès de la World Confederation for Physical Therapy (WCPT), à Genève (Suisse).
- Congrès de l'American Physical Therapy Association, à Denver (États-Unis).
- Congrès de l'Ontario Physiotherapy Association.
- Congrès de la Fédération des cliniques de physiothérapie du Québec (FCPQ).
- Congrès du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ).
- Événement de l'OPPQ *Physiothérapie 360°*, au Palais des congrès de Montréal.
- Forum de l'Association canadienne de physiothérapie (ACP).
- Participation aux activités de Contact Physio Québec, Association Physio Montréal.
- Sommet de la physiothérapie de l'Association québécoise de la physiothérapie (AQP).
- Tournoi de golf conjoint OPPQ-ACP-AQP au profit de la recherche clinique en physiothérapie.



Denis Pelletier, M. Sc., pht
Président

Mot de la directrice générale et secrétaire de l'Ordre



M^e Marie-France Salvas,
avocate

« Dès le début de la pandémie de COVID-19, il a été primordial pour l'OPPQ de maintenir la communication avec les membres, d'assurer la continuité de ses activités et d'agir à titre de ressource réglementaire dans un contexte incertain. »

La crise sanitaire sans précédent qui a marqué la fin de l'exercice 2019-2020 a amené l'OPPQ à relever un défi de taille : continuer d'assurer sa mission de protection du public avec la plus grande efficacité malgré des circonstances exceptionnelles. Je tiens à remercier chaleureusement les employés de l'Ordre ainsi que les membres du conseil d'administration et des divers comités, qui ont fait preuve d'une capacité d'adaptation inégalée et d'un professionnalisme remarquable. Cela a permis à notre ordre de se distinguer par sa grande réactivité, son écoute attentive des besoins du public et sa capacité à informer les professionnels avec rapidité et précision.

Poursuite des activités en situation de crise sanitaire

Dès le début de la pandémie de COVID-19, il a été primordial pour l'OPPQ de maintenir la communication avec les membres, d'assurer la continuité de ses activités et d'agir à titre de ressource réglementaire dans un contexte incertain. Ces objectifs ont été atteints grâce à la mise en place d'un comité d'orientation stratégique consacré à la planification des activités de l'Ordre en situation de pandémie. Le télétravail, déjà bien implanté au sein de notre organisation, a également permis aux employés de poursuivre et d'adapter leurs mandats. Par ailleurs, dans ces circonstances bien particulières, l'Ordre a pu rapidement instaurer un processus d'autorisation spéciale pour les anciens membres qui souhaitaient reprendre l'exercice de la physiothérapie dans le contexte de la crise sanitaire.

Planification stratégique

2015-2020

Mars 2020 a vu l'aboutissement de l'exercice de planification stratégique 2015-2020 mené par l'OPPQ. Au cours de ces cinq années, de nombreux efforts ont été déployés tant pour optimiser les services offerts à la population que pour maximiser la contribution des professionnels de la physiothérapie au sein du système de santé. Je tiens à souligner les avancées majeures suivantes :

- l'élargissement des activités du champ de la physiothérapie par l'obtention de pratiques avancées (prescription de radiographies, aides à la mobilité, etc.) ;
- l'élaboration d'ententes conjointes avec différents ordres (échange d'information entre le physiothérapeute et le pharmacien, administration et ajustement de l'oxygène, etc.) ;

- la simplification du cadre et de la pratique de la tenue des dossiers ;
- la simplification du processus d'inspection professionnelle ;
- la mise à jour du programme de formation continue dans un souci de performance, de diversification et d'accessibilité ;
- l'étude et la proposition de modifications entourant l'article 4 du *Règlement sur les catégories de permis délivrés par l'OPPQ* (Règlement 94m) ;
- les démarches visant des modifications importantes afin de favoriser la reconnaissance et l'épanouissement de la profession de T.R.P., incluant le changement de nom du programme collégial, la révision du programme d'enseignement et le changement du titre professionnel (en cours de réalisation) ;
- le développement de la téléadaptation ;
- la conception d'outils visant à faciliter la compréhension du champ de pratique des professionnels de la physiothérapie.

Pour gagner en efficacité, l'OPPQ a continué de consolider ses assises et ses pratiques organisationnelles ainsi que son réseau. Parmi les gains réalisés, je souhaite tout particulièrement citer :

- le renforcement du rôle d'influence de l'Ordre dans le milieu de la santé ;
- l'optimisation de la gouvernance et des règles de régie interne ;
- la collaboration accrue des membres à la réalisation de projets clés touchant la protection du public et le développement de la profession ;
- la maximisation de l'efficacité des propriétés numériques de l'Ordre, notamment par le déploiement d'une nouvelle base de données et par la refonte du site Web.

2020-2023

Le prochain exercice de planification stratégique se déploiera sur trois ans. Au cours de l'année financière 2019-2020, l'OPPQ a consulté ses membres, ses administrateurs et ses employés afin de déterminer les axes de travail qui orienteront ses interventions jusqu'en 2023.

Le nouveau plan stratégique sera finalisé à l'automne 2020 et permettra à l'Ordre de consolider sa mission en travaillant de concert avec l'ensemble des parties prenantes.

Des travaux réglementaires en bonne voie

Les travaux réglementaires de l'Ordre se sont poursuivis pendant l'année financière 2019-2020. Parmi les projets en cours, il convient de noter la révision du *Code de déontologie des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique*. Après trois années de travaux visant à moderniser les devoirs et les obligations incombant aux professionnels de la physiothérapie et à préciser certaines dispositions, le projet pourra faire l'objet d'une consultation durant le prochain exercice.

Le projet de modification du *Règlement sur les catégories de permis délivrés par l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec* (94m) a également connu une progression importante. Présenté à l'occasion de la tournée régionale du président, il a également fait l'objet d'une consultation officielle auprès des membres au cours de l'été 2019. Le projet est maintenant entre les mains de l'Office des professions pour analyse.

Enfin, la modification du *Règlement sur les activités professionnelles pouvant être exercées par les membres de l'OPPQ* (94h) visant à autoriser la prescription de radiographies par les physiothérapeutes par le Collège des médecins est passée par l'ensemble des étapes de consultation et d'approbation par l'Office. L'entrée en vigueur de cette modification réglementaire très attendue est prévue pour le printemps 2020.

FAITS SAILLANTS 2019-2020

8 572

MEMBRES INSCRITS

1 525

ACTIVITÉS
D'INSPECTION

83

ACTIVITÉS DE
FORMATION CONTINUE
ORGANISÉES PAR L'OPPQ

REMISE DE

11

BOURSES ET
SUBVENTIONS

12

PERMIS DÉLIVRÉS
À DES CANDIDATS
ÉTRANGERS

24

ENQUÊTES POUR
EXERCICE ILLÉGAL
ET USURPATION D'UN
TITRE RÉSERVÉ

29

DÉCISIONS RENDUES
PAR LE CONSEIL DE
DISCIPLINE

Consolidation de la structure administrative de l'Ordre

Au cours de l'exercice 2019-2020, l'Ordre a continué d'effectuer des ajustements à sa structure organisationnelle, déjà renforcée lors du précédent exercice. L'organigramme a été restructuré pour permettre la création de deux postes de coordination, l'un au sein du Service des communications et l'autre au sein des Services juridiques. Ces deux nouveaux postes sont placés sous l'autorité de la Direction générale.

Cette année, l'Ordre a accueilli une nouvelle syndique, M^{me} Judith Brillant, qui exerçait les fonctions de syndique adjointe depuis 16 ans. M^{me} Brillant a pris le relais de M^{me} Louise Gauthier, qui a dirigé le Bureau du syndic pendant 10 ans. La Direction du développement et du soutien professionnels est maintenant occupée par M. Patrick Doiron-Cadrin, anciennement directeur de l'inspection professionnelle et courtier en connaissances à l'Ordre. C'est M^{me} Manon Dufresne, présidente du comité d'inspection professionnelle, qui a pris le relais à l'inspection professionnelle à titre de directrice par intérim.

Notons que l'Ordre a également pu compter sur les services d'une agente de recherche en exercice illégal à raison d'une journée par semaine. Sous l'autorité des Services juridiques, ce poste clé en matière de protection du public permet notamment à l'Ordre d'étudier toute information alléguant l'exercice illégal d'activités réservées aux membres de l'OPPQ ou l'usurpation de titre exclusif.

Politiques de l'OPPQ

Cette année, dans un souci de saine gouvernance et d'amélioration continue des pratiques de l'Ordre, la Direction générale a révisé cinq politiques en vigueur, telles que le recueil des conditions de travail ou encore le code d'éthique des administrateurs, et a rédigé huit nouvelles politiques, comme la politique encadrant les achats et les dépenses au sein de l'OPPQ et celle encadrant les assemblées générales annuelles.

La cohésion au cœur du travail d'équipe

L'Ordre a déployé plusieurs initiatives visant à entretenir une saine ambiance de travail et à faciliter la communication entre les employés. Un sondage a permis de connaître les champs d'intérêt et les suggestions des employés sur certaines facettes du travail. Grâce au lancement d'une infolettre interne, la Direction générale a également établi une voie de communication simple et efficace avec l'ensemble du personnel. Il convient de souligner que l'Ordre planifie le déroulement d'une activité de consolidation d'équipe pour le prochain exercice financier. Cette démarche participative vise à renforcer la cohésion entre nos équipes, déjà connues pour leur engagement et leur efficacité au travail.

Développement de nouvelles modalités dans la base de données des membres

L'Ordre poursuit son travail d'optimisation de la base de données des membres. Une amélioration de taille a été déployée cette année. En effet, le numéro de permis des professionnels est dorénavant affiché dans le registre accessible sur le site Web de l'OPPQ. Cet ajustement découle d'une modification au *Règlement sur le Tableau des ordres professionnels*, entrée en vigueur le 29 novembre 2019, qui autorise l'Ordre à rendre publics les numéros de permis

de ses membres. L'affichage de ce nouveau champ d'information permettra notamment aux assureurs et aux employeurs de confirmer le statut d'un professionnel et de différencier les membres portant le même nom.

Plusieurs autres projets ayant pris forme au cours de l'exercice 2019-2020 viendront prochainement simplifier les démarches des membres et augmenter l'efficacité des équipes de l'Ordre. Ainsi, des ajustements conséquents sont planifiés dans le module de l'inspection et dans le portfolio. Deux modules d'importance sont par ailleurs en cours de développement, celui de l'admission et celui du syndic.

Conseil interprofessionnel du Québec

Les activités organisées par le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) constituent des occasions précieuses d'échange, d'entraide et de formation pour les ordres professionnels. Parmi les forums et les groupes de travail auxquels les membres du personnel de l'Ordre participent, on compte :

- le forum des directeurs généraux ;
- le forum de l'admission ;
- le forum des syndics ;
- le forum de l'inspection professionnelle ;
- le forum des conseillers juridiques ;
- le forum des secrétaires de conseils de discipline.

Accès à l'information

Pour l'exercice 2019-2020, nous avons donné suite à quatre demandes d'accès à l'information.

Situation financière

Cette année, les états financiers audités présentent un excédent des produits sur les charges de 504 031,43 \$, découlant majoritairement de la performance exceptionnelle des revenus générés par le programme de formation de l'Ordre. Conformément aux recommandations de notre auditrice indépendante, nous déciderons au cours de l'exercice suivant du montant à verser au fonds de réserve afin d'atteindre la réserve de liquidités proposées dans les normes généralement reconnues en cas d'imprévus qui pourraient survenir dans divers contextes, telle la crise sanitaire actuelle. Vous pourrez par ailleurs constater, à la lecture du rapport financier présenté à la fin de ce rapport annuel, que les dépenses des différents secteurs ont été contrôlées de façon exemplaire tout au long de l'exercice. Notons qu'aucune augmentation de la cotisation n'a été votée lors de l'assemblée générale annuelle des membres le 9 novembre 2019.

Remerciements

Pour finir, je tiens à saluer le travail de tous ceux dont la contribution est essentielle à la réussite de l'Ordre. Notre organisation continue de compter sur l'efficacité remarquable de son équipe, toujours professionnelle et motivée. Nos collaborateurs et nos partenaires ainsi que les membres qui s'impliquent dans les activités de l'OPPQ et au sein de ses comités jouent également un rôle indispensable dans sa grande performance. Enfin, la capacité à innover et à s'adapter de l'Ordre repose sur l'engagement sans faille de son président, M. Denis Pelletier, et de ses administrateurs. Je vous remercie tous chaleureusement pour le soutien indéfectible dont vous faites preuve, même dans des circonstances exceptionnelles.



M^e Marie-France Salvas

Directrice générale et secrétaire

Direction générale et secrétariat de l'Ordre

Services juridiques

**M^e Daphné Thériault
de Carufel**, coordonnatrice
des Services juridiques

Mandat

Les Services juridiques ont un rôle de conseil auprès des différentes directions et des divers comités de l'Ordre. Ils voient au respect des obligations juridiques de l'Ordre ainsi qu'à la rédaction et à la révision de ses règlements.

Les Services juridiques sont également responsables de l'exercice illégal.

Dossiers réglementaires

PROJET DE RÉVISION DU CODE DE DÉONTOLOGIE

Au cours de l'année financière 2019-2020, les Services juridiques ont poursuivi leurs travaux de révision du *Code de déontologie des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique*. Le projet de règlement fera l'objet d'une consultation auprès des membres durant le prochain exercice.

PROJET DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT 94M)

L'Ordre a réalisé d'importants travaux visant à revoir le cadre d'exercice de la profession de thérapeute en réadaptation physique afin de maximiser le recours aux compétences de ces membres et d'améliorer l'accessibilité des soins de physiothérapie.

Diverses modifications au *Règlement sur les catégories de permis délivrés par l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec* (94m) ont été présentées aux membres dans le cadre d'une consultation en ligne ainsi que lors de la tournée régionale du président. Après étude des commentaires recueillis, un projet de règlement a été transmis à l'Office des professions pour analyse.

PROJET DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT CONCERNANT LES ÉLECTIONS

À la suite de la publication par l'Office des professions de *Lignes directrices en matière de communication électorale*, l'Ordre a demandé la modification du *Règlement sur l'organisation de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec et les élections à son conseil d'administration* afin de permettre aux candidats aux postes d'administrateurs et à la présidence de publier ou de diffuser des messages électoraux par d'autres moyens que leur bulletin de présentation. L'Ordre attend les commentaires de l'Office concernant les modifications demandées.



MODIFICATION DU TABLEAU DES MEMBRES

La demande de modification au *Règlement sur le tableau des ordres professionnels* présentée à l'Office des professions en 2018 a été acceptée. Le Tableau des membres de l'OPPQ présenté en ligne indique désormais le numéro de permis de chaque membre.

Dossiers professionnels

Les Services juridiques ont soutenu les directions de l'OPPQ dans la réalisation de leurs divers mandats, notamment dans la rédaction de plusieurs documents d'information visant à guider les membres à travers les nombreuses normes qui régissent l'exercice de leur profession. La coordonnatrice des Services juridiques a notamment travaillé à l'élaboration d'un mémoire sur le processus d'enquête des bureaux des syndics des ordres professionnels. Ce mémoire a été présenté au Comité spécial sur les pouvoirs des syndics et leur mécanisme d'évaluation, formé par le Conseil interprofessionnel du Québec à la demande de la ministre Sonia LeBel, alors titulaire du ministère de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles.

Exercice illégal

M^e Daphné Thériault

de Carufel, coordonnatrice
des Services juridiques
Responsable de l'exercice illégal

M^{me} Pamela Tessier, agente
de recherche en exercice illégal
(du 19 juin au 4 décembre 2019)

Mandat

Dans le cadre de sa mission,
l'Ordre protège le public contre
les agissements de toute
personne physique ou morale qui
exerce illégalement les activités
réservées aux membres de
l'OPPQ, tels qu'inscrits au *Code
des professions*, ou qui en usurpe
les titres exclusifs.

Activités

Au cours de la période 2019-2020, les Services juridiques ont traité 23 dossiers portant sur l'exercice illégal d'une ou de plusieurs activités réservées ou l'usurpation d'un titre réservé. Parmi ces dossiers, 19 concernaient les activités réservées et 4 avaient trait à l'usurpation d'un titre réservé.

Exercice illégal et usurpation d'un titre réservé

NOMBRE D'ENQUÊTES COMPLÉTÉES

Portant sur l'exercice illégal d'une activité réservée	19
Portant sur l'usurpation de titre réservé	4
Portant sur l'exercice illégal et l'usurpation de titre réservé	1
TOTAL	24

NOMBRE DE POURSUITES PÉNALES INTENTÉES

Portant sur l'exercice illégal d'une activité réservée	1
Portant sur l'usurpation de titre réservé	1
Portant sur l'exercice illégal et l'usurpation de titre réservé	0
TOTAL	2

Au cours de l'exercice 2019-2020, dans un dossier, le défendeur a enregistré un plaidoyer de culpabilité et des recommandations communes sur sanction ont été entérinées par la Cour du Québec.

RECONNAISSANCE DE CULPABILITÉ ET RECOMMANDATIONS COMMUNES

Portant sur l'exercice illégal d'une activité réservée	7
Portant sur l'usurpation de titre réservé	0
Portant sur l'exercice illégal et l'usurpation de titre réservé	0
TOTAL	7

TOTAL DES AMENDES	90 500 \$
--------------------------	------------------

Rapport des élections 2019

Mandat

La secrétaire de l'Ordre est chargée de l'application du *Règlement sur l'organisation de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec et sur les élections à son conseil d'administration.*

Le conseil d'administration (CA) a désigné trois scrutateurs et un scrutateur suppléant parmi les membres de l'Ordre :

- **M^{me} Sylvie Bradley**, pht
- **M. François Grégoire**, pht
- **M. Martin Poirier**, T.R.P.
- **M^{me} Marie-Josée Morneau**, pht, suppléante

Des élections ont eu lieu dans trois régions. De plus, un poste étant resté vacant, un appel de candidatures a été effectué afin de procéder à la cooptation par le CA.

ADMINISTRATRICES ET ADMINISTRATEUR PHYSIOTHÉRAPEUTES ÉLUS À LA MAJORITÉ DES VOIX

Montréal (2 postes) : **M^{mes} Chantal Besner** et **Filomena Novello**
(mandat de 3 ans)

Laval, Lanaudière et Laurentides : **M. Frédéric Wellens** (mandat de 3 ans)

ADMINISTRATRICE THÉRAPEUTE EN RÉADAPTATION PHYSIQUE ÉLUE À LA MAJORITÉ DES VOIX

Mauricie, Outaouais, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Nord-du-Québec,
Lanaudière et Laurentides : **M^{me} Camille Gaudreau-Pollender**
(mandat de 3 ans)

ADMINISTRATRICE THÉRAPEUTE EN RÉADAPTATION PHYSIQUE COOPTÉE PAR LE CA

Montérégie, Estrie et Centre-du-Québec : **Geneviève Beaudoin**
(mandat de 1 an)

Service de l'admission

Uriel Pierre, pht,
secrétaire adjoint à l'admission

Mandat

Le Service de l'admission est la branche de la Direction générale qui administre toutes activités au sein de l'Ordre liées à l'inscription et la réinscription au Tableau des membres par la vérification judicieuse des qualifications professionnelles. Il fait appel au comité d'admission pour l'accomplissement de certaines tâches.

Comité d'admission

Le comité d'admission a pour fonction d'étudier les demandes d'équivalence de diplôme et de formation déposées par les candidats formés à l'extérieur du Québec et d'émettre des recommandations au comité exécutif en vue de leur reconnaissance par l'Ordre. Il étudie aussi, à des fins de recommandation :

- les demandes d'inscription au Tableau des membres plus de trois ans après l'obtention d'un diplôme donnant ouverture au permis ou après une reconnaissance d'une équivalence de diplôme ou de formation ;
- les demandes de réinscription au Tableau des membres après cessation d'inscription ou radiation du Tableau pendant plus de trois ans ;
- les demandes provenant d'un membre ayant l'intention d'exercer la profession de physiothérapeute ou de thérapeute en réadaptation physique alors qu'il ne l'a pas exercée depuis plus de trois ans, bien qu'il soit demeuré inscrit au Tableau ;
- toute demande du comité exécutif liée à l'admission.

MEMBRES DU COMITÉ D'ADMISSION

- **M^{me} Andrée Gagnon**, pht
- **M^{me} Josée Montreuil**, pht
- **M^{me} Katharina Ciobanete**, pht
- **M. Martin Poirier**, T.R.P.
- **M^{me} Claudine St-Amour**, T.R.P.
- **M^{me} Mélanie Lavoie**, pht
- **M^{me} Janike Lavoie**, T.R.P. (jusqu'à décembre 2019)
- **M. Luis Cyr**, pht
- **M^{me} Michèle Sajous-Théagène**, pht
- **M. Rubens Alexandre Da Silva jr**, pht



Activités relatives à la reconnaissance d'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis

Au cours de l'année financière 2019-2020, l'Ordre a reçu 58 demandes de reconnaissance, dont 36 provenant de candidats de l'extérieur du Canada.

Le résultat de leur traitement est illustré dans les tableaux suivants.

DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS

DEMANDES	ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SITUÉ AU CANADA		ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SITUÉ À L'EXTÉRIEUR DU CANADA			
	PHT	T.R.P.	FRANCE*		AUTRES PAYS	
			PHT	T.R.P.	PHT	T.R.P.
Reçues	12	0	7	3	29	7
Acceptées en totalité	0	0	0	0	0	0
Acceptées en partie (avec cours et stages)	12	0	0	0	11	1
Refusées	0	0	0	0	0	0
Toujours à l'étude à la fin de l'exercice	0	0	7	3	18	6

* Demandes soumises en vertu du *Règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles*

DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE D'UN DIPLÔME DÉLIVRÉ PAR UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SITUÉ HORS QUÉBEC

	REÇUES	ACCEPTÉES EN TOTALITÉ	ACCEPTÉES EN PARTIE	REFUSÉES	TOUJOURS À L'ÉTUDE À LA FIN DE L'EXERCICE
Diplôme d'un établissement au Canada (pht/T.R.P.)	12/0	0	12/0	0	0
Diplôme d'un établissement hors Canada (pht/T.R.P.)	0	0	0	0	0
TOTAL	12	0	12	0	0

DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION ACQUISE HORS QUÉBEC PAR UNE PERSONNE QUI NE DÉTIENT PAS UN DIPLÔME REQUIS

	REÇUES	ACCEPTÉES EN TOTALITÉ	ACCEPTÉES EN PARTIE	REFUSÉES	TOUJOURS À L'ÉTUDE À LA FIN DE L'EXERCICE
Formation acquise au Canada	0	0	0	0	0
Formation acquise hors Canada (pht/T.R.P.)	36 (29/7)	0	12 (11/1)	0	24 (18/6)

DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION ACQUISE HORS QUÉBEC ACCEPTÉES À LA CONDITION D'ACQUÉRIR UNE FORMATION SPÉCIFIQUE

FORMATION SPÉCIFIQUE À ACQUÉRIR	NOMBRE	
	AU CANADA	HORS CANADA
Cours (pht/T.R.P.)	0	0
Stage (pht/T.R.P.)	0	0
Examen	0	0
Cours et stage (pht/T.R.P.)	0	5 (4/1)
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0
Mentorat	0	1 (1/0)
Cours et mentorat	0	6 (6/0)

Actions de l'Ordre en vue de faciliter la reconnaissance de l'équivalence de diplôme et de formation

L'Ordre a recours à plusieurs actions en vue de faciliter la reconnaissance de l'équivalence de diplôme et de formation.

Il utilise notamment un processus standardisé dans l'évaluation des dossiers des candidats étrangers lequel tient non seulement compte de leur diplôme, mais aussi de leur formation acquise. Ce processus fait présentement l'objet d'une révision afin d'améliorer la spécificité des mesures de reconnaissance.

L'Ordre effectue également un suivi personnalisé auprès des candidats. Le service de l'admission conseille les candidats dans leur démarche d'équivalence et les met systématiquement en contact avec les maisons d'enseignement, les mentors et les maîtres de stage concernés par leur parcours en vue de l'obtention de leur équivalence.

Il met à la disposition des candidats qui en expriment le besoin de l'information sur l'aide financière offerte par des organismes d'entraide, notamment Microcrédit Montréal et le Moulin.

Parallèlement, pour les candidats français, l'Ordre poursuit l'application de l'*Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance des qualifications professionnelles*.

Finalement, l'Ordre demeure proactif aux paliers provincial et fédéral dans le domaine de la reconnaissance des acquis. Ainsi, il entretient des liens importants avec les parties prenantes, dont le Centre d'expertise en reconnaissance des acquis et des compétences (CERAC), le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et Recrutement santé Québec (RSQ). Ces liens permettent à l'Ordre d'être à l'affût des bonnes pratiques en matière de reconnaissance de l'équivalence de diplôme et de formation.

Délivrance de permis temporaires et restrictifs temporaires

Les activités de l'Ordre dans ce domaine sont présentées dans le tableau suivant.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS TEMPORAIRES ET RESTRICTIFS TEMPORAIRES

	DEMANDES REÇUES	DEMANDES ACCEPTÉES	DEMANDES REFUSÉES	DEMANDES À L'ÉTUDE À LA FIN DE L'EXERCICE
Permis temporaire en vertu de l'article 37 de la <i>Charte de la langue française</i>	14	14	0	0
Permis temporaire en vertu de l'article 41 du <i>Code des professions</i>	0	0	0	0
Permis restrictif temporaire fondé sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1 ^o de l'article 42.1 du <i>Code des professions</i>	22	22	0	0

ACTIONS MENÉES PAR L'ORDRE EN VUE DE FACILITER LA DÉLIVRANCE DE PERMIS TEMPORAIRES ET RESTRICTIFS TEMPORAIRES

Dans le but de faciliter la délivrance de permis temporaires et de permis restrictifs temporaires, l'Ordre informe tous les candidats du processus de délivrance et des obligations relatives à l'obtention de permis. Cette information est diffusée par l'intermédiaire du site Web ou communiquée directement aux candidats à la suite d'une consultation avec le Service de l'admission.

L'OPPQ remet aussi au besoin de l'information concernant les cours de francisation offerts par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) aux candidats formés hors Québec qui ne maîtrisent pas la langue française. De plus, l'Ordre continue de participer à l'implantation du nouvel examen de français destiné aux candidats détenant un permis temporaire en partenariat avec l'Office québécois de la langue française (OQLF).

Délivrance des permis dits réguliers

Les activités relatives à la délivrance des permis dits réguliers au sein de l'OPPQ sont illustrées dans le tableau suivant. Ces permis résultent de demandes fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du *Code des professions*.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS DITS RÉGULIERS

	DEMANDES REÇUES	DEMANDES ACCEPTÉES	DEMANDES REFUSÉES	DEMANDES À L'ÉTUDE À LA FIN DE L'EXERCICE
Permis régulier (pht/T.R.P.)	479 (239/240)	479 (239/240)	0	0

Comité de révision de l'admission

Mandat

Le comité de révision est constitué en vertu de l'article 14 du *Règlement sur les normes d'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis de physiothérapeute et de thérapeute en réadaptation physique*. Il a pour fonction de réviser, à la demande d'un candidat, la décision du conseil d'administration sur une demande d'équivalence de diplôme ou de formation, dont le candidat est insatisfait.

MEMBRES DU COMITÉ

- **M^{me} Thérèse Des Groseillers**, pht
- **M^{me} Janique Coulombe**, pht
- **M^{me} Isabelle Fleming**, pht
- **M. François Grégoire**, pht

SECRÉTAIRE

- **M^e Marie-France Salvas**, directrice générale et secrétaire de l'Ordre

SECRÉTAIRE SUPPLÉANTE

- **M^e Daphné Thériault de Carufel**, coordonnatrice des Services juridiques

Réunions et activités

Au cours de l'exercice 2019-2020, le comité de révision n'a reçu aucune demande de révision et ne s'est pas réuni.



Service des communications

Sandra Chabannel,
coordonnatrice aux
communications

Mandat

Le Service des communications œuvre au rayonnement de l'Ordre, de la physiothérapie et de ses professions auprès du public, des membres et de l'ensemble du milieu de la santé.

À ce titre, il orchestre les campagnes et les activités de promotion, de publicité et de relations publiques, collabore à l'organisation des événements de l'Ordre et assure l'édition des publications. Il travaille en étroite collaboration avec les directions de l'OPPQ auxquelles il offre un service-conseil en matière de communications, d'information et de promotion. Il veille par ailleurs à la communication entre l'Ordre et ses membres.

Ainsi, le Service des communications conçoit, gère et réalise les plans de communication destinés aux publics internes et externes de l'Ordre, conformément à la mission et aux objectifs de l'organisation.

Activités de promotion

En adéquation avec sa stratégie de communication et de publicité destinée à faire connaître au grand public les professionnels de la physiothérapie ainsi que l'étendue de leur champ de pratique, le Service des communications a poursuivi ses activités de promotion.

BLOGUE DE L'OPPQ

Au cours de l'exercice 2019-2020, le blogue a été consulté près de 900 000 fois.

En ligne depuis novembre 2013, le blogue transmet au grand public des conseils et de l'information sur les différents contextes de soins et divers maux pouvant être traités en physiothérapie. Rédigés en collaboration avec des professionnels de la physiothérapie, les articles publiés abordent une grande variété de sujets touchant tous les types de clientèles.

DEUX PAGES FACEBOOK DISTINCTES

POUR PROMOUVOIR LA PHYSIOTHÉRAPIE ET SES PROFESSIONS

En ligne depuis 2015, la page Facebook de l'OPPQ a pour objectif de diffuser à plus grande échelle les contenus produits par l'OPPQ qui sont destinés au grand public. Elle permet également de partager de nombreux contenus liés aux différents aspects de la physiothérapie et de ses professions.

Au cours de l'année financière 2019-2020, la page Facebook de l'OPPQ a publicisé les divers contenus mis en ligne sur le blogue de l'OPPQ. Le nombre d'abonnés à cette page a augmenté entre le 1^{er} avril 2019 et le 31 mars 2020, passant de 7 000 à plus de 7 500 abonnés.

POUR PROMOUVOIR LE PROGRAMME DE FORMATION DE L'OPPQ

Le Service des communications promeut le programme de formation continue de l'OPPQ sur les réseaux sociaux.

Ainsi, la page Facebook OPPQ Formation, entièrement consacrée au programme de formation et à la promotion de ces activités, a été lancée en novembre 2018. Depuis sa création, cette page comptabilise près de 2 000 abonnés et ce chiffre progresse constamment.

Site Web et projets numériques

Au cours du dernier exercice, l'OPPQ a poursuivi ses projets visant à renforcer sa stratégie numérique et à améliorer ses contenus en ligne.

Avec une moyenne de plus de 175 000 visites par mois, le site de l'Ordre constitue un outil de communication essentiel pour les membres ainsi que le grand public. Il permet de diffuser rapidement de l'information liée à la réglementation et des nouvelles sur les activités de l'Ordre ainsi que de partager des articles de référence. Par le biais du site, les professionnels de la physiothérapie accèdent également à diverses fonctionnalités.

STRATÉGIE DE POSITIONNEMENT

L'année financière 2019-2020 a été l'occasion de poursuivre les efforts visant à améliorer le référencement naturel sur les moteurs de recherche (SEO). Considérant que le SEO constitue l'une des principales sources de trafic sur un site Web, le Service des communications continue à déployer plusieurs stratégies de référencement dans le respect des bonnes pratiques en matière de SEO.

LE SITE WEB EN QUELQUES CHIFFRES

Entre le 1^{er} avril 2019 et le 30 mars 2020, le site Web de l'Ordre a accueilli de nombreuses visites¹ :

- 2 114 140 visiteurs au total ;
- 2 605 746 pages vues ;
- 889 270 pages vues sur le blogue ;
- 192 026 consultations dans le catalogue de formation ;
- 253 383 recherches dans le répertoire des membres.

VISIBILITÉ POUR LES ANNONCEURS

L'OPPQ met à la disposition d'annonceurs des espaces publicitaires sur son site Web. L'Ordre sélectionne les annonceurs dont le produit ou le service proposé a un lien direct avec :

- le domaine de la physiothérapie ;
- le secteur de la santé physique ;
- la gestion d'une clinique de physiothérapie ;
- des offres commerciales pertinentes pour ses membres.

PETITES ANNONCES

Le site Web de l'OPPQ comprend une rubrique affichant de petites annonces destinées aux professionnels de la physiothérapie (offres d'emploi, vente ou location de local, vente d'équipement). Au cours de l'exercice, 510 petites annonces ont été publiées.

BANDEAUX PUBLICITAIRES

D'autres espaces sont mis à la disposition d'annonceurs pour la promotion de produits ou de services. Pendant les 12 mois de l'exercice, six annonceurs ont réservé ces espaces pour une durée moyenne d'affichage de 8,5 mois.

¹ D'après les données recueillies par Google Analytics (outil d'analyse d'activité Web).

Événements

MOIS DE LA PHYSIOTHÉRAPIE

Dans le cadre du mois de la physiothérapie, en mai 2019, le Service des communications a organisé une campagne sur les réseaux sociaux sous le thème « Préparer le retour aux activités plein air de toute la famille ».

Cette campagne a permis de diffuser cinq articles présentant des conseils de professionnels de la physiothérapie visant à aider les familles à réaliser des activités sportives ou de plein air en toute sécurité. Plusieurs thèmes, comme la randonnée ou le vélo, ont été abordés.

AUTRES ÉVÉNEMENTS SOULIGNÉS SUR LA PAGE FACEBOOK GRAND PUBLIC

- Journée nationale des thérapeutes en réadaptation physique : 8 mai
 - Journée mondiale de la physiothérapie : 8 septembre
-

PHYSIOTHÉRAPIE 360° — ÉVÉNEMENT ANNUEL DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Le Service des communications a participé activement à la promotion de l'événement *Physiothérapie 360°*, organisé par la Direction du développement et du soutien professionnel (DDSP). Afin d'assurer un soutien logistique, l'équipe des communications était également sur place lors du congrès qui s'est déroulé les 8 et 9 novembre 2019 à Montréal.

REMISES DE PRIX HONORIFIQUES

Le Service des communications coordonne chaque année la remise de plusieurs prix honorifiques qui sont présentés lors de l'événement annuel *Physiothérapie 360°*.

PRIX EXCELLENCE DE L'OPPQ

Cette distinction a pour objectif de faire connaître les réalisations en physiothérapie, de souligner la motivation et l'engagement des membres et de mettre en valeur les individus qui contribuent de façon particulière à l'avancement et au rayonnement de la profession. Trois prix Excellence ont été remis en 2019.

Lauréats 2019

- **M^{me} Véronique Tremblay**, thérapeute en réadaptation physique
- **M. Denis Fortier**, physiothérapeute
- **M^{mes} Rachel Brosseau** et **Célyn Marchand**, physiothérapeutes

PRIX CAROL-L.-RICHARDS

Cette prestigieuse reconnaissance vise à saluer le parcours exceptionnel d'un professionnel de la physiothérapie qui s'illustre par son engagement profond à faire rayonner la physiothérapie au Québec et ailleurs.

Lauréate 2019

- **M^{me} Raymonde Fortin**, physiothérapeute

PRIX MÉRITE DU CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC

Ce prix Mérite est décerné au nom du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) à un professionnel qui s'est distingué au sein de sa profession et de son ordre professionnel. Cet hommage souligne et récompense les réalisations de membres ayant une influence sur le développement de leur ordre ou apportant une contribution significative au développement de leur profession dans le respect des valeurs du système professionnel québécois.

Lauréat 2019

- **M. Joseph-Omer Dyer**, physiothérapeute

Communications aux membres

Outre son site Web et ses activités sur les réseaux sociaux, l'Ordre dispose de trois principaux canaux de diffusion auprès de ses membres : la revue *Physio-Québec* et les infolettres *Physio-Québec Express* et *inFORMATION Express*.

PHYSIO-QUÉBEC

L'OPPQ publie annuellement deux numéros de la revue *Physio-Québec*. Accessibles en format imprimé et électronique, les éditions printemps-été et automne-hiver sont systématiquement transmises par la poste aux quelque 1 500 abonnés à la version papier et par courriel à tous les membres. Chaque nouveau membre reçoit également un exemplaire du dernier numéro.

En plus de servir de référence aux physiothérapeutes et aux thérapeutes en réadaptation physique, cet outil de communication vise aussi à mettre en valeur leurs professions et leurs réalisations de même qu'à présenter les activités de l'Ordre et ses services.

PHYSIO-QUÉBEC EXPRESS

L'OPPQ a transmis à ses membres 23 bulletins électroniques *Physio-Québec Express* au cours de l'exercice 2019-2020. Ces communications traitaient de sujets divers, comme des affaires administratives et des événements de l'Ordre ainsi que des activités relatives à la profession, notamment dans le contexte de la crise sanitaire due à la COVID-19.

inFORMATION Express

L'OPPQ a transmis 28 bulletins électroniques *inFORMATION Express* à ses membres abonnés au cours de l'exercice 2019-2020. Ces communications présentent le programme de formation de l'Ordre.

Dons et commandites

Au cours de l'exercice, 4 038,39 \$ ont été consacrés par l'OPPQ à des activités planifiées par les organismes suivants :

- Commandite de 1 364 \$ à l'International Network of Physiotherapy Regulatory Authorities (INPTRA) dans le cadre de son congrès à Genève en 2019.
- Commandites totalisant 500 \$ afin de soutenir deux physiothérapeutes dans le cadre d'une mission bénévole au Sénégal pour Physiothérapie Sans Frontières.
- Commandite de 2 174,39 \$ à l'Association québécoise de physiothérapie (AQP) pour le Sommet Physio-AQP 2019.

Toutes les demandes de dons et de commandites sont systématiquement analysées en fonction de la politique d'octroi des dons et commandites, qui encadre l'évaluation et la gestion des demandes adressées à l'OPPQ.

Planification stratégique 2020-2023

Dans le cadre des travaux de l'OPPQ entourant la planification stratégique 2020-2023, le Service des communications a coordonné l'exercice visant à alimenter la réflexion stratégique, notamment en ce qui concerne le positionnement de l'OPPQ, ses enjeux et les actions prioritaires à préconiser.

Ainsi, les membres, les administrateurs et le personnel de l'OPPQ ont été invités à se prononcer sur des enjeux importants concernant l'Ordre ainsi que le domaine de la physiothérapie par le biais d'un sondage en ligne entre décembre 2019 et février 2020.

Pour préserver le caractère strictement confidentiel et anonyme de la démarche, le déploiement de cet exercice a été confié à la firme Descormiers intelligence d'affaires.

COVID-19

Dès la mi-mars 2020, la crise sanitaire due à la pandémie de COVID-19 a conduit l'OPPQ à adopter un plan d'action concernant les communications destinées au grand public et aux professionnels de la physiothérapie.

DÉPLOIEMENT DU PLAN D'ACTION

Afin de communiquer rapidement et efficacement avec ses différents publics, l'OPPQ a rapidement mis en place :

- Une adresse courriel covid19@oppq.qc.ca centralisant toutes les demandes liées à la pratique de la physiothérapie dans ce contexte d'urgence sanitaire.
- Une rubrique « COVID-19 » sur son site Web divisée en deux sections :
 - 1 Informations pratiques pour les clients;
 - 2 Informations pratiques pour les professionnels de la physiothérapie du Québec.
- Une foire aux questions en ligne portant exclusivement sur la COVID-19.
- Des envois quasi quotidiens de bulletins électroniques.
- Des vidéos du président faisant le point sur la situation.
- Des publications fréquentes du président sur les réseaux sociaux et la page Facebook de l'OPPQ.
- Une veille interne de l'actualité associée à la pandémie.

COMMUNICATIONS RELATIVES À LA PANDÉMIE DE COVID-19

ENTRE LES 12 ET 31 MARS 2020

10

NOUVELLES PUBLIÉES
DANS LA RUBRIQUE
« ACTUALITÉS »
DU SITE WEB

343

QUESTIONS
TRAITÉES

238 714

VISITES SUR
LE SITE WEB

15

PUBLICATIONS
DU PRÉSIDENT
SUR LES RÉSEAUX
SOCIAUX

REPRÉSENTATIONS MÉDIATIKES

Un communiqué de presse, intitulé *Les professionnels de la physiothérapie maintiendront leurs services pour les cas urgents uniquement*, a été publié le 18 mars 2020 sur le fil de presse. Par ailleurs, le président de l'OPPQ a réalisé plusieurs entrevues dans les médias au cours de cette période.

Autres productions

GUIDE SUR LA PRESCRIPTION DE RADIOGRAPHIES

Élaboré conjointement par l'OPPQ et le Collège des médecins du Québec (CMQ), le *Guide explicatif sur la prescription de radiographies en physiothérapie* présente les obligations et les responsabilités entourant cette activité, autorisée à compter du 21 mai 2020. Sa production graphique a été confiée au Service des communications.

SONDAGE « ÉTHIQUE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL »

Menée dans le cadre d'une collaboration spéciale entre cinq ordres professionnels, une consultation auprès des professionnels exerçant dans le réseau public de la santé a eu lieu en mars 2020. Ce sondage a permis d'aborder les grands thèmes suivants :

- l'organisation du travail et ses conditions de réalisation ;
- les caractéristiques du travail ;
- l'encadrement du travail ;
- le climat au sein de l'équipe de travail et le soutien au travail ;
- les caractéristiques organisationnelles (ou culture, incluant culture éthique) ;
- le bien-être au travail (sens du travail, satisfaction au travail, engagement) ;
- le mal-être au travail (détresse psychologique, douleurs musculosquelettiques, nombre de jours d'absence de maladie, nombre de jours en présence malgré le fait d'être malade ou présentéisme).

INFORMATION DÉONTOLOGIQUE

Au cours de l'année financière 2019-2020, le Bureau du syndic, les Services juridiques et le Service des communications ont amorcé l'élaboration de fiches explicatives et de courtes formations interactives visant à vulgariser certaines notions déontologiques. Le tout sera présenté au cours de l'exercice 2020-2021.

COMPTE RENDU DES RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Depuis novembre 2012, le Service des communications produit et met en ligne sur son site Web une capsule vidéo à la suite de chaque séance du conseil d'administration (CA). Celle-ci porte sur les points saillants de la dernière réunion, qui sont présentés par la présidence. Au cours de l'année financière 2019-2020, six vidéos ont été mises en ligne. Ces capsules ont pour but d'informer les membres des principaux projets et des dossiers en cours.

Conseil d'administration

Mandat

Chargé de la surveillance générale de l'Ordre ainsi que de l'encadrement et de la supervision de la conduite de ses affaires, le conseil d'administration (CA) a tenu six séances ordinaires durant l'exercice 2019-2020. Celles-ci se sont toutes déroulées dans le respect des obligations de l'Ordre prévues au *Code des professions*. Ces séances ont permis de traiter des priorités de l'Ordre, de prendre des décisions qui s'imposaient dans les dossiers importants pour la protection du public et l'avenir des professions et de décider de certains dossiers de nature administrative.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENT

- **M. Denis Pelletier**, pht | Élu par acclamation | 2018

ADMINISTRATEURS ÉLUS

- **M^{me} Chantal Besner**, pht (à compter du 14 juin 2019) | Montréal | 2019
- **M^{me} Tina Del Duca**, pht (jusqu'au 13 juin 2019) | Montréal | 2018
- **M. Simon Deslauriers**, pht | Capitale-Nationale et Mauricie | 2018
- **M^{me} Josée Lapointe**, pht | Montérégie | 2018
- **M^{me} Sylvie Marchand**, pht | Saguenay-Lac-Saint-Jean, Outaouais, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord et Nord-du-Québec | 2018
- **M^{me} Filomena Novello**, pht | Montréal | 2019
- **M. Yannick Tousignant-Laflamme**, pht | Bas-Saint-Laurent, Estrie, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Chaudière-Appalaches et Centre-du-Québec | 2018
- **M. Frédéric Wellens**, pht | Laval, Lanaudière et Laurentides | 2019
- **M^{me} Melissa Adams**, T.R.P. | Montréal et Laval | 2018
- **M^{me} Geneviève Beaudoin**, T.R.P. (à compter du 14 juin 2019) | Estrie, Montérégie, Centre-du-Québec | 2019
- **M. Pierre-Yves Lauzon**, T.R.P. (jusqu'au 10 avril 2019) | Estrie, Montérégie, Centre-du-Québec | 2018
- **M. Richard Brault**, T.R.P. | Bas-Saint-Laurent, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Capitale-Nationale, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Chaudière-Appalaches | 2018
- **M^{me} Claudia Bouchard**, T.R.P. (jusqu'au 13 juin 2019) | Mauricie, Outaouais, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Nord-du-Québec, Lanaudière et Laurentides | 2018
- **M^{me} Camille Gaudreau-Pollender**, T.R.P. (à compter du 14 juin 2019) | Mauricie, Outaouais, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Nord-du-Québec, Lanaudière et Laurentides | 2019

ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

- **M^{me} Louise Dépatie** | 2018
- **M^{me} Louise Lussier** (à compter du 14 juin 2019) | 2019
- **M. Dominique Martinet** | 2018
- **M^e Michel Tourangeau** | 2018
- **M. Jean Vachon** (jusqu'au 13 juin 2019) | 2018

SECRÉTAIRE DE L'ORDRE ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- **M^e Marie-France Salvas**, directrice générale et secrétaire de l'Ordre

Principales résolutions 2019-2020

- Résolution adoptant les états financiers pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019.
- Résolution adoptant les prévisions budgétaires 2019-2020.
- Résolution adoptant le transfert de 300 000 \$ du fonds non grevé d'affectation vers le fonds spécial.
- Résolution adoptant la date et le lieu de l'assemblée générale annuelle 2020.
- Résolution proposant qu'un prix Mérite du CIQ 2019 soit décerné à Joseph-Omer Dyer, physiothérapeute.
- Résolution autorisant de décerner le prix Carol-L.-Richards 2019 à Raymonde Fortin, physiothérapeute.
- Résolution adoptant le plan d'action de l'Ordre pour l'exercice 2019-2020.
- Résolution renouvelant le mandat de Manon Dufresne, physiothérapeute, présidente et membre du comité d'inspection professionnelle.
- Résolution permettant de recommander à l'assemblée générale annuelle 2019 de nommer le cabinet comptable Mazars S.E.N.C.R.L. comme vérificateurs chargés de vérifier les livres et comptes de l'Ordre pour l'exercice 2019-2020.
- Résolution permettant de consulter les membres de l'Ordre en vue de maintenir les montants de cotisation en vigueur pour l'exercice financier 2020-2021 pour les physiothérapeutes et les thérapeutes en réadaptation physique, selon les différentes catégories de membre.
- Résolution adoptant le maintien des montants de cotisation en vigueur pour l'exercice financier 2020-2021 pour les physiothérapeutes et les thérapeutes en réadaptation physique selon les différentes catégories de membre, soit régulier, hors Québec et retraité.
- Résolution en vue de recommander à l'assemblée générale annuelle 2019 d'approuver une cotisation spéciale de 15 \$ par membre, destinée au Fonds de recherche clinique en physiothérapie lors de l'exercice 2020-2021.
- Résolution en vue de recommander à l'assemblée générale annuelle 2019 d'approuver les montants de jeton de présence des administrateurs élus autres que le président pour l'exercice 2020-2021.
- Résolution en vue de recommander à l'assemblée générale annuelle 2019 d'approuver la rémunération du président pour l'exercice 2020-2021.
- Résolution adoptant le *Règlement intérieur du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec*.
- Résolution adoptant la révision du *Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration et des autres comités de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec*.
- Résolution adoptant la *Politique encadrant les règles de fonctionnement des assemblées générales des membres*.
- Résolution adoptant la *Politique de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec sur les documents et les renseignements accessibles sans restriction*.
- Résolution adoptant la nouvelle *Politique de gestion des placements et du fonds de réserve de l'Ordre*.
- Résolution adoptant la révision de la *Politique de gestion intégrée des risques*.
- Résolution adoptant la révision des *Risques de l'organisation pour l'année financière 2019-2020*.

- Résolution adoptant la nouvelle *Politique sur les engagements financiers, achats et dépenses et sur l'utilisation des cartes de crédit*.
- Résolution adoptant les modifications à la *Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de traitement des plaintes de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec*.
- Résolution adoptant la révision des *Règles de pratique relatives aux affaires du conseil d'administration, du comité exécutif, des assemblées générales et des élections de l'Ordre*.
- Résolution adoptant la révision du projet de *Règlement sur l'organisation de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec et les élections à son conseil d'administration*.
- Résolution adoptant la révision du projet de *Règlement sur les catégories de permis délivrés par l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec*.
- Résolution nommant des membres au nouveau comité sur le pronostic en physiothérapie devant guider et superviser les travaux à venir sur l'énoncé du pronostic en physiothérapie.
- Résolutions nommant le représentant de l'Ordre au Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) ainsi que les représentants substitués au CIQ.
- Résolution nommant des membres au conseil de discipline.
- Résolutions nommant Nancy Girard, pht, et Claire Bédard, T.R.P., à titre de syndiques *ad hoc* pour faire des enquêtes dans des dossiers particuliers.
- Résolution nommant Judith Brillant, T.R.P., à titre de syndique.
- Résolutions renouvelant les mandats de Geneviève Angers, T.R.P., et Jean-Philippe Boivin, pht, à titre de syndics adjoints et nommant Louise Gauthier, pht, et Catherine Liu-Castanet, pht, à titre de syndiques adjointes.
- Résolution nommant Sylvie Coulombe, pht, à titre d'inspectrice.
- Résolution nommant Guy Lévesque et Yves Godbout à titre de représentants du public au comité de révision des plaintes déposées au Bureau du syndic.
- Résolution nommant Marc Francœur, pht, à titre de président du comité de révision des plaintes déposées au Bureau du syndic.
- Résolutions nommant un membre au comité sur la gouvernance et un membre au comité des finances et d'audit de l'Ordre.
- Résolution décernant les prix Excellence 2019 à Denis Fortier, physiothérapeute, à Célyn Marchand et Rachel Brosseau, physiothérapeutes, et à Véronique Tremblay, thérapeute en réadaptation physique.
- Résolution autorisant le président de l'Ordre à signer une entente de soutien financier de 2 500 \$ entre l'Association québécoise de la physiothérapie et l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec pour l'organisation du Sommet de la physiothérapie.
- Résolution approuvant une cotisation devant totaliser 10 036 \$, destinée au Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) pour le projet *Chantier 2020 — vision sur le système professionnel québécois*, qui concerne plusieurs enjeux majeurs touchant directement les ordres professionnels.
- Résolution autorisant le report des élections à l'automne 2020 dans les régions électorales de Capitale-Nationale et Mauricie pour le poste de physiothérapeute, occupé par Simon Deslauriers; Montérégie pour le poste de physiothérapeute, occupé par Josée Lapointe; et Estrie, Montérégie et Centre-du-Québec pour le poste de thérapeute en réadaptation physique, occupé par Geneviève Beaudoin, afin de prolonger les mandats actuels des administrateurs visés en raison du contexte exceptionnel de la pandémie de COVID-19.

- Résolution permettant un investissement de 6 000 \$ pour la participation à un projet de recherche de l'Université Laval (IDEA).
- Résolution autorisant la signature de la *Déclaration de Montréal IA responsable*, laquelle vise à ouvrir un dialogue entre toutes les sphères de la société et à établir une assise éthique importante, notamment pour la protection du public, lors du développement, du déploiement et de l'utilisation de l'intelligence artificielle.
- Résolutions afin de transmettre à la ministre de la Justice d'alors, M^e Sonia LeBel, les décisions du conseil d'administration concernant sa demande que l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec intègre les ostéopathes, les thérapeutes du sport et les kinésiothérapeutes.

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS ÉLUS (À L'EXCEPTION DU PRÉSIDENT)

TYPE DE JETON	2020-2021
1 journée (4 heures et plus)	300 \$
½ journée (moins de 4 heures)	150 \$
Conférence téléphonique (1 heure et moins)	40 \$

Assemblée générale annuelle

DATE

**SAMEDI 9 NOVEMBRE 2019
À 17 H 30**

LIEU

**PALAIS DES CONGRÈS
DE MONTRÉAL, 5^E ÉTAGE,
SALLE 517-A**

MEMBRES PRÉSENTS

76

ORDRE DU JOUR

- Rapports sur les élections, de la présidence, des activités du conseil d'administration (CA), du comité exécutif, du comité d'orientation du Fonds de recherche clinique et du comité d'évaluation des demandes de bourses et subventions.
- États financiers 2018-2019.
- Nomination des vérificateurs pour l'exercice 2019-2020.
- Consultation sur la cotisation annuelle.
- Approbation de la cotisation annuelle extraordinaire au Fonds de recherche clinique pour l'exercice 2020-2021.
- Rémunération des administrateurs élus et du président pour l'exercice 2020-2021.
- Questions, commentaires ou recommandations des membres au CA de l'Ordre.

Comité exécutif

Mandat

Chargé des pouvoirs que le conseil d'administration (CA) lui délègue, le comité exécutif (CE) a tenu sept séances ordinaires et six séances extraordinaires durant l'exercice 2019-2020. Celles-ci se sont toutes déroulées dans le respect des obligations de l'Ordre prévues au *Code des professions*.

Ces séances ont permis de traiter des priorités de l'Ordre, de prendre les décisions qui s'imposaient dans les dossiers importants pour la protection du public et l'avenir de la profession et de prendre des décisions sur des dossiers de nature administrative.

MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF POUR LES 43^E ET 44^E CA

- **M. Denis Pelletier**, pht, président
- **M^{me} Chantale Besner**, pht, vice-présidente — physiothérapeute (à compter du 14 juin 2019)
- **M. Richard Brault**, T.R.P., vice-président — thérapeute en réadaptation physique (à compter du 14 juin 2019)
- **M. Frédéric Wellens**, pht, administrateur (à compter du 14 juin 2019)
- **M^e Michel Tourangeau**, administrateur nommé (à compter du 14 juin 2019)

SECRÉTAIRE DU COMITÉ

- **M^e Marie-France Salvas**, directrice générale et secrétaire de l'Ordre

Principales résolutions de 2019-2020

- Résolutions permettant de délivrer de nouveaux permis, des permis temporaires et des permis restrictifs temporaires, de réinscrire des membres au Tableau des membres, ainsi que d'en retirer pour non-paiement de la cotisation. Le comité a de plus noté le changement de statut de plusieurs membres, passés de thérapeutes en réadaptation physique à physiothérapeutes, de même que les demandes de retrait volontaire du Tableau des membres de l'Ordre.
- Résolution permettant de radier un membre n'ayant pas réussi l'examen de l'Office québécois de la langue française dans les délais prescrits, conformément à l'article 38 de la *Charte de la langue française*.
- Résolutions accordant, sur recommandation du comité d'admission, une équivalence de diplôme ou de formation à des candidats formés à l'étranger, ou acceptant des demandes de réinscription au Tableau des membres après plus de trois ans d'absence et des demandes de permis plus de trois ans après la délivrance du diplôme.
- Résolutions permettant la délivrance d'attestations de formation pour procéder à des manipulations vertébrales ou articulaires aux physiothérapeutes qui ont démontré le niveau de connaissances et d'habileté requis.

- Résolutions permettant la délivrance d'attestations de formation pour l'utilisation des aiguilles sous le derme pour atténuer l'inflammation en complément d'autres moyens aux physiothérapeutes qui ont démontré le niveau de connaissances et d'habileté requis.
- Résolutions accordant à 14 membres de l'Ordre des bourses et subventions de 7 500 \$ chacune, dont une bourse en partenariat avec l'Association Physio-Montréal et deux autres bourses dans le cadre du partenariat OPPQ-REPAR.
- Résolution visant à inclure le nouveau concours AQPMA dans le programme de bourses et subventions du Fonds de recherche clinique de l'OPPQ pour l'année financière 2019-2020.
- Résolutions permettant d'accorder deux dons de 250 \$ chacun, pour un total de 500 \$, pour des activités de nature caritative conformes à la *Politique d'octroi des dons et commandites de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec*.
- Résolutions approuvant les recommandations du comité d'inspection professionnelle concernant l'exercice professionnel de certains membres en application de l'article 113 du *Code des professions*. Ces résolutions leur imposent certaines conditions, dont un mentorat et certains stages et formations, et sont assorties d'une limitation partielle d'exercice ou d'une suspension du droit d'exercice.
- Résolutions autorisant la poursuite de certaines personnes pour exercice illégal d'activités réservées aux membres de l'Ordre ou pour usurpation de titre exclusif.
- Résolutions approuvant ou renouvelant le mandat de certains membres du comité d'admission, du comité d'inspection professionnelle, du comité sur la formation des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique, de l'agent de recherche en exercice illégal, des inspecteurs et de la secrétaire du comité d'inspection professionnelle.
- Résolutions nommant un président suppléant du comité de révision des plaintes déposées au Bureau du syndic et un secrétaire suppléant du comité d'inspection professionnelle.
- Résolutions accordant ou renouvelant un permis d'exercice à certaines personnes ayant fait l'objet d'une décision judiciaire pour avoir contrevenu au Code criminel, considérant que l'infraction reprochée n'était pas liée à l'exercice de la profession.
- Résolutions modifiant la *Politique de remboursement* de l'Ordre.
- Résolution visant à suspendre le processus de réinscription au Tableau des membres en raison de certaines allégations d'infractions.
- Résolution reconnaissant l'Université de Montréal comme organisme offrant un programme de formation pour l'obtention de l'attestation pour procéder à des manipulations vertébrales et articulaires.
- Résolution modifiant le *Recueil des conditions de travail des employés de l'Ordre*.
- Résolutions afin de suspendre des attestations de formation pour procéder à des manipulations articulaires ou vertébrales à des membres qui n'ont pas effectué les heures de formation continue obligatoires pour le maintien de leur attestation.
- Résolution accordant la reprise des attestations pour procéder à des manipulations articulaires à certains membres de l'Ordre.
- Résolution afin de transmettre au comité spécial du Conseil interprofessionnel du Québec le mémoire de l'Ordre portant sur le processus d'enquête des bureaux des syndics des ordres professionnels.

- Résolution permettant de demander à l'assureur La Capitale de modifier son avis de réclamation afin que le membre puisse l'autoriser à communiquer à l'Ordre son nom, son numéro de permis et la date à laquelle il a soumis une réclamation ou déclaration.
- Résolution adoptant les recommandations du comité d'orientation du Fonds de recherche clinique de l'OPPQ afin d'augmenter le montant des bourses et subventions de 7 500 \$ à 8 000 \$, en excluant le partenariat OPPQ-REPAR.
- Résolution approuvant certaines conditions et des frais pour les demandes de reprises d'attestation pour procéder à des manipulations vertébrales ou articulaires.
- Résolution adoptant une modification à la *Politique encadrant les règles de fonctionnement des assemblées générales des membres*.
- Résolution reconnaissant les formations soumises sur la prescription de radiographies de l'Université Laval, l'Université de Montréal et l'Université de Sherbrooke, en conformité au paragraphe 1 de l'article 4.3 du *Règlement sur les activités professionnelles pouvant être exercées par les membres de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec*.
- Résolution approuvant des frais de 50 \$ (plus taxes) pour le traitement des demandes d'attestation pour procéder à la prescription de radiographies.
- Résolutions autorisant des poursuites judiciaires afin de faire homologuer des décisions rendues par le conseil de discipline de l'Ordre.



Comité sur la gouvernance

M^e Michel Tourangeau, administrateur nommé et président du comité

Mandat

Formé de membres du conseil d'administration de l'Ordre, le comité sur la gouvernance a pour mandat d'assurer la mise en place d'une stratégie de gouvernance dynamique et efficace, axée sur l'excellence des résultats. Le comité a notamment pour fonctions de formuler et de proposer au conseil d'administration des politiques et recommandations en matière de saine gouvernance.

MEMBRES DU COMITÉ

- **M. Denis Pelletier**, pht, président de l'Ordre
- **M^{me} Chantal Besner**, pht, administratrice
- **M. Richard Brault**, T.R.P., administrateur
- **M^{me} Tina Del Duca**, pht, administratrice (jusqu'au 13 juin 2019)
- **M^{me} Filomena Novello**, pht, administratrice (à compter du 20 septembre 2019)
- **M^e Michel Tourangeau**, administrateur nommé et président du comité

SECRÉTAIRE DU COMITÉ

- **M^e Marie-France Salvas**, directrice générale et secrétaire de l'Ordre

Au cours de l'année financière 2019-2020, les membres du comité sur la gouvernance se sont réunis à quatre reprises.

Révision et modification de politiques

- Le comité a révisé la *Politique de gestion intégrée des risques* et en a recommandé la mise à jour au conseil d'administration.
- Le comité a également révisé les *Risques de l'organisation*, notamment en regard des modes de protection des données personnelles de l'organisation et de ses employés.
- Le *Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration et des autres comités* de l'Ordre ainsi que son *Règlement intérieur du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie* ont été révisés et mis à jour.
- La *Politique encadrant les règles de fonctionnement des assemblées générales des membres* a été légèrement modifiée et un projet de règlement sur l'encadrement des messages électoraux a été soumis au conseil d'administration. Le comité a recommandé au conseil d'administration une légère modification aux règles de pratique de l'Ordre afin d'ajouter un administrateur détenant un permis de T.R.P. au comité exécutif.
- Le comité a par ailleurs engagé une réflexion relative à la demande de l'Office des professions que soient intégrés à l'Ordre les ostéopathes, les thérapeutes du sport et les kinésiologues.

- Le comité a entrepris une réflexion sur le renouvellement du contrat de services juridiques auprès du bureau d'avocats DNA, qui représente les intérêts du Bureau du syndic depuis 2003. Après réflexion, les membres du comité convenaient que la formule forfaitaire devait être écartée et recommandaient plutôt un mandat à taux horaire, sans clause d'exclusivité. Le comité a donc recommandé au conseil d'administration la reconduction du mandat du cabinet DNA, sur la base de ces modalités.

Pandémie de COVID-19

Le comité a constaté avec grande satisfaction le dynamisme et la rigueur de la Direction générale et des équipes de l'Ordre dans l'application des mesures implantées pour maintenir les services à distance dans le contexte de la crise sanitaire. Il est approprié de souligner l'agilité dont a fait preuve l'ensemble des gestionnaires et des employés de l'Ordre sous l'habile direction du président et de la directrice générale.

Le comité a par ailleurs pris connaissance du plan d'action relatif à la pandémie mis en œuvre par le comité d'orientation stratégique de l'Ordre. Il en a noté la pertinence ainsi que la justesse des orientations prises concernant les enjeux qui s'y rapportent. Le plan de continuité des activités et le plan de contingence, réalisés dans le cadre de la pandémie, ont également été analysés.

Conformément aux directives de la Direction de la Santé publique du Québec recommandant d'éviter les rassemblements, les membres du comité ont recommandé le report à septembre 2020 des élections générales des administrateurs dont les mandats venaient à échéance en juin.

Le comité a indiqué à la directrice générale sa satisfaction concernant la diffusion des communications dans le cadre de la pandémie, notamment par l'envoi de bulletins électroniques aux membres et de publications sur le site Web de l'Ordre.



Comité des finances et d'audit

M. Simon Deslauriers, administrateur et président du comité

Mandat

Le comité des finances et d'audit comprend des membres du conseil d'administration de l'Ordre et d'autres professionnels de la physiothérapie. Il a pour mandat de se questionner sur les politiques et les processus des rapports financiers; de contrôler et de vérifier la gestion financière; de veiller à ce que les processus soient efficaces et que les mécanismes de contrôle des dépenses soient pertinents; ainsi que de s'assurer que les politiques sont appliquées rigoureusement, qu'elles sont d'actualité et tenues à jour.

MEMBRES DU COMITÉ

- **M^{me} Melissa Adams**, T.R.P., administratrice
- **M. Stéphane Brassard**, pht
- **M. Simon Deslauriers**, pht, administrateur et président du comité (à compter du 7 juin 2019)
- **M^{me} Louise Lussier**, administratrice nommée (à compter du 25 octobre 2019)
- **M. Dominique Martinet**, administrateur nommé
- **M. Marco Raffis**, pht

SECRÉTAIRE DU COMITÉ

- **M^e Marie-France Salvas**, directrice générale et secrétaire de l'Ordre

Au cours de l'année financière 2019-2020, le comité des finances et d'audit a tenu deux réunions.

Le 7 juin 2019, le comité a reçu la présentation des états financiers 2018-2019 et les résultats de l'audit réalisé par M^{me} Louise Roby, de Mazars S.E.N.C.R.L., comprenant le bilan, les états des résultats, l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie. De plus, le comité a pris connaissance des recommandations formulées dans le cadre de cette vérification et la Direction générale verra à mettre en place les mesures nécessaires, le tout par souci de saine gouvernance. Il a notamment été recommandé d'augmenter le montant du fonds de réserve afin de pallier de possibles imprévus.

Lors de cette réunion, la directrice générale et secrétaire a également fait une présentation des prévisions budgétaires pour les exercices 2019-2020 et 2020-2021, en expliquant chacun des postes par rapport au budget et aux résultats du dernier exercice. L'excellent travail de la directrice des Services administratifs est souligné.

Enfin, M. Simon Deslauriers a été nommé à la présidence du comité des finances et d'audit.

Le 18 novembre 2019, le comité s'est réuni afin de réviser les prévisions budgétaires. Lors de cette réunion, deux politiques ont été présentées : la *Politique de gestion des placements et du fonds de réserve de l'Ordre* et la *Politique sur les engagements financiers, achats et dépenses et sur l'utilisation des cartes de crédit*. Le comité a recommandé de présenter la révision des prévisions budgétaires ainsi que les deux politiques au CA pour adoption.

Comité des ressources humaines

M. Dominique Martinet, administrateur nommé et président du comité

Mandat

Le comité des ressources humaines a pour mandat d'assister le conseil d'administration de l'Ordre en ce qui a trait à ses responsabilités liées à l'embauche, à l'évaluation, à la rémunération et à la planification de la relève des membres de direction et des autres employés. Il est composé de membres du conseil d'administration de l'Ordre et de professionnels de la physiothérapie.

MEMBRES DU COMITÉ

- **M. Denis Pelletier**, pht, président de l'Ordre
- **M^{me} Annie Charland**, pht
- **M^{me} Louise Dépatie**, administratrice nommée
- **M^{me} Lisette Lavoie**, T.R.P.
- **M. Dominique Martinet**, administrateur nommé et président du comité
- **M. Éric Samson**, pht

SECRÉTAIRE DU COMITÉ

- **M^e Marie-France Salvas**, directrice générale et secrétaire de l'Ordre

Au cours de l'année financière 2019-2020, le comité a tenu deux réunions.

Environnement de travail

Les actions menées par la Direction générale en cours d'année témoignent à nouveau de sa forte volonté de maintenir la qualité de vie au travail et d'assurer la pleine participation des employés à la vie de l'organisation.

Dans le cadre du processus d'élaboration du plan stratégique 2020-2023, le personnel a notamment été sollicité pour répondre à un sondage concernant l'environnement de travail.

D'autres initiatives ont été réalisées en interne pour continuer à mobiliser les équipes et à maintenir une communication fluide et transparente (envoi de sondages de satisfaction et création d'un bulletin électronique interne).

Ajustement de l'organigramme

L'organisation a effectué des ajustements à son organigramme afin de répondre plus adéquatement à ses besoins fonctionnels. Dans cette optique, les profils des postes au Service des communications ont été revus et un poste de coordination a été créé aux Services juridiques.

Pandémie de COVID-19

Le contexte de pandémie a entraîné le report des travaux de refonte de la *Politique de perfectionnement* et de mise à jour de la *Politique de reconnaissance du personnel* ainsi que de la *Politique de télétravail*.

Le comité a concentré ses travaux sur le suivi des mesures mises en place par la Direction générale pour respecter les consignes gouvernementales visant à limiter la propagation du virus et pour maximiser le télétravail. Le comité a également travaillé étroitement avec le comité d'orientation stratégique créé pour faire face aux défis majeurs engendrés par la pandémie.

Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie

Mandat

Ce comité a pour mandat d'examiner et d'enquêter sur toute information reçue relativement à un manquement aux normes d'éthique et de déontologie par un administrateur ou un membre d'un comité de l'OPPQ.

Pour consulter le règlement intérieur du comité :

<https://oppq.qc.ca/document/code-ethique-deontologie-des-membres-ca-comites/>

MEMBRES DU COMITÉ

- **M^{me} Murielle Pépin**, représentante du public
- **M. André Roy**, représentant du public
- **M. Jean-François St-Amand**, pht
- **M^{me} Maude Laliberté**, pht

Nombre de cas traités, décisions rendues et sanctions imposées

Aucune activité relative à l'application du *Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration et des autres comités de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec* n'était pendante au 31 mars 2019 et aucune activité n'est à signaler au cours de l'exercice 2019-2020.

De même, aucune enquête n'était pendante au 31 mars 2019 et aucune enquête n'a été ouverte au cours de l'exercice 2019-2020 en regard de manquements aux normes d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration et des comités formés par celui-ci.



Bureau du syndic

M^{me} Judith Brillant, T.R.P.,
syndique

Mandat

Le Bureau du syndic a pour mandat de faire enquête à la suite de toute information selon laquelle un physiothérapeute ou un thérapeute en réadaptation physique aurait commis une infraction aux dispositions du *Code des professions* ou aux règlements de l'Ordre.

Activités

L'exercice financier 2019-2020 a vu l'arrivée d'une nouvelle syndique, M^{me} Judith Brillant, en remplacement de M^{me} Louise Gauthier qui a occupé ce poste pendant 10 ans. De plus, le Bureau du syndic a accueilli une nouvelle syndique adjointe, M^{me} Catherine Liu-Castanet.

Au cours de la période 2019-2020, le Bureau du syndic a ouvert 78 dossiers visant 66 physiothérapeutes et 12 thérapeutes en réadaptation physique. Les allégations portaient sur des manquements professionnels liés à des aspects déontologiques et réglementaires. Parmi les membres qui ont fait l'objet d'une enquête, 10 exerçaient dans des établissements publics et 68 en milieu privé. Le Bureau du syndic a effectué neuf signalements au comité d'inspection professionnelle. En ce qui concerne les demandes d'enquête, nous notons une légère diminution comparativement à l'année précédente.

Les membres du Bureau du syndic ont assisté à plusieurs journées de formation, dont celles organisées par le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ). Des rencontres ont également eu lieu en interne afin d'échanger sur certaines problématiques propres à la gestion des dossiers d'enquête et d'assurer une saine gestion du Bureau du syndic.

Nature des signalements ou des allégations ayant fait l'objet d'une enquête

Les enquêtes réalisées par le Bureau du syndic ont mis en évidence des problèmes liés notamment au respect des préalables, à la multiplication injustifiée et disproportionnée d'actes professionnels, au fait de procurer ou faire procurer un avantage injustifié, à la compétence professionnelle, à l'exercice de manipulations articulaires ou vertébrales sans posséder l'attestation prévue au *Règlement sur des activités de formation des physiothérapeutes pour procéder à des manipulations vertébrales et articulaires*, à l'attitude du professionnel, à la rupture du lien de confiance, au fait de poser des gestes ou de tenir des propos abusifs à caractère sexuel, ainsi qu'à l'application de certains articles du *Règlement sur les dossiers, les lieux d'exercice, les équipements et la cessation d'exercice des membres de l'OPPQ*.

ORIGINE DES SIGNALEMENTS OU ALLÉGATIONS AYANT FAIT L'OBJET D'UNE ENQUÊTE

Syndic	2
Client, sa famille ou son mandataire	55
Collègue	5
Conseil d'administration ou employés de l'Ordre	3
Comité d'inspection professionnelle	13
Employeur	0
TOTAL	78

SUIVI DES DEMANDES D'ENQUÊTE

Dossiers actifs au 31 mars 2019	103
Nouveaux dossiers au cours de l'exercice	78
Dossiers fermés sans porter plainte	75
Dossiers réglés en conciliation	0
Plaintes disciplinaires déposées	21
Dossiers actifs au 31 mars 2020	86

Demande de révision

Trois dossiers ont fait l'objet d'une demande auprès du comité de révision.

Syndic *ad hoc*

À la demande du syndic, il y a eu nomination de deux syndics *ad hoc* par le conseil d'administration.

Plaintes disciplinaires

Au cours de cet exercice, 21 plaintes ont été déposées par le Bureau du syndic devant le conseil de discipline, visant 15 physiothérapeutes et 6 thérapeutes en réadaptation physique.

Tribunal des professions

Le Bureau du syndic n'a interjeté aucun appel auprès du Tribunal des professions.

Conciliation et arbitrage des comptes

Aucune demande à ce chapitre n'a été reçue.

Demande d'accès à l'information

Aucune demande d'accès à l'information n'a été acheminée au Bureau du syndic.

Direction du développement et du soutien professionnels

Activités de développement

M. Bruno Trudel, directeur
(du 17 juin 2019 au
24 janvier 2020)

M. Patrick Doiron-Cadrin,
directeur (à compter
du 3 février 2020)

Mandat

La Direction du développement et du soutien professionnels (DDSP) a pour mandat de maintenir et d'améliorer la compétence des membres et de favoriser l'amélioration de la qualité de l'exercice de la physiothérapie au Québec. Tous les dossiers liés au développement de la pratique et au courtage de connaissances sont également sous sa responsabilité.

Cadre de reconnaissance des compétences en rééducation périnéale et pelvienne

Axée sur le traitement de zones intimes, la rééducation périnéale et pelvienne (RPP) en physiothérapie comporte des interventions de nature invasive et peut requérir le partage d'informations sensibles.

Conformément à sa mission de protection du public, l'OPPQ a constitué un comité de travail interuniversitaire dont le mandat est d'élaborer un cadre de reconnaissance des compétences pour les professionnels de la physiothérapie qui traitent des clients en RPP. Les travaux se poursuivront au cours de l'année financière 2020-2021.

Foire aux questions sur la pratique professionnelle en physiothérapie

La Direction du développement et du soutien professionnels a colligé les questions les plus fréquemment posées par les membres de l'Ordre à l'égard de la pratique professionnelle en physiothérapie. La publication d'une foire aux questions est prévue au cours de l'exercice 2020-2021.

Rééducation visuelle en physiothérapie

À la suite de l'accueil favorable par l'Ordre des optométristes du Québec (OOQ) d'un document visant à clarifier le rôle des professionnels de la physiothérapie dans le domaine de la rééducation visuelle fonctionnelle, un comité de travail a été créé pour rédiger un cadre de collaboration entre les professionnels de la physiothérapie et de l'optométrie. Les travaux du comité, constitué de membres de l'OPPQ et de l'OOQ, seront menés au cours de l'année financière 2020-2021.

Pratiques avancées en physiothérapie

POUR LES PHYSIOTHÉRAPEUTES

Au cours de l'exercice 2019-2020, la direction a mis au point plusieurs documents en prévision de l'entrée en vigueur d'une modification réglementaire autorisant les physiothérapeutes à prescrire des radiographies. En collaboration avec le Collège des médecins du Québec, elle a finalisé la rédaction d'un guide explicatif sur la prescription de radiographies en physiothérapie. Elle a également rédigé une foire aux questions portant sur cette nouvelle activité.

POUR LES THÉRAPEUTES EN RÉADAPTATION PHYSIQUE

La direction a fait une analyse des recommandations visant à modifier certains aspects de l'article 4 du Règlement 94m). Ces dernières sont en cours d'analyse auprès de l'Office des professions.

Politique d'amélioration continue de la compétence (PACC)

La direction a bonifié la *Politique d'amélioration continue de la compétence* (PACC) pour l'adapter aux exigences de formation continue qui découleront de l'entrée en vigueur de la modification réglementaire autorisant les physiothérapeutes à prescrire des radiographies.

Des travaux ont aussi été effectués de concert avec la firme Connexence pour adapter le portfolio électronique à ces nouvelles exigences.

Par ailleurs, une proposition de règlement portant sur la formation continue obligatoire a été entérinée par le conseil d'administration (CA) à sa réunion de janvier 2019. Le projet réglementaire est toujours en cours d'analyse par l'Office des professions.

Activités de représentation

Les employés de la direction participent à de nombreuses activités de représentation et siègent à plusieurs comités afin de répondre au mandat qui est confié à la DDSP. Par ailleurs, ils prennent part à diverses activités de formation pour rester à l'affût des tendances et des nouveautés dans le domaine de la physiothérapie.

Principales activités de représentation

- Participation à une rencontre d'information sur le projet *Agir tôt*, du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)
- Présentation sur le fonctionnement de l'OPPQ aux finissants du programme de physiothérapie de l'Université McGill
- Participation à titre d'observateur à la rencontre d'analyse de la profession T.R.P. du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
- Participation à la Rencontre nationale de main-d'œuvre — volet réadaptation du MSSS

Programme de formation continue

La direction a poursuivi cette année ses activités pour respecter les orientations qu'elle s'est données pour le programme de formation continue de l'Ordre.

Physiothérapie 360° — édition 2019

Le congrès *Physiothérapie 360°* s'est tenu au Palais des congrès de Montréal les 9 et 10 novembre 2019. Cet événement d'envergure a rassemblé plus de 450 professionnels de la physiothérapie. On compte également 280 inscriptions à l'une des huit conférences webdiffusées en direct.

Les conférences au programme se rapportaient notamment à l'orthopédie, à la neurologie, au domaine cardiorespiratoire, à la rééducation périnéale et pelvienne, à la pédiatrie, aux modèles de soins basés sur les pratiques avancées et à la collaboration interprofessionnelle.

Formation à la rééducation vestibulaire en physiothérapie, formule multisite

Cette année encore, la formation *Rééducation vestibulaire en physiothérapie* a été webdiffusée en direct dans différents sites au Québec. Cette formule a permis de former près de 250 membres dans de nombreuses villes de la province, dont Montréal, Québec, Chicoutimi, Saint-Hubert, Valleyfield, Prévost, Lévis, Sherbrooke et Trois-Rivières.

Mois du webinaire

Le Mois du webinaire, qui s'est tenu du 28 janvier au 27 février 2020, a permis de diffuser en direct sept webinaires d'une heure sur des sujets variés. Le nombre d'inscriptions pour cette édition 2020 s'élève à plus de 1 000.

Formation sur le système professionnel

La direction a amorcé l'élaboration d'une formation en ligne portant sur le système professionnel et les enjeux relatifs à l'exercice de la physiothérapie au Québec. Cette formation sera mise en ligne au cours de l'année financière 2020-2021.

Activités, cours ou stages de formation continue en éthique et en déontologie

L'Ordre développe actuellement des capsules d'information visant à sensibiliser les membres en matière d'éthique et de déontologie. Les premières formations seront offertes à l'automne 2020.

Autres activités de formation continue

La direction a par ailleurs poursuivi les activités courantes du programme de formation continue, qui vise à maintenir et à développer les compétences des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique. Au cours de l'exercice financier 2019-2020, 123 activités de formation continue ont été organisées, pour un total de plus de 3 300 inscriptions. Sept prestations de formation de groupe ont été données en milieu de travail.

PROGRAMME DE FORMATION CONTINUE DE L'ORDRE

Exercice 2019-2020

ACTIVITÉS FACULTATIVES ORGANISÉES PAR L'ORDRE	DURÉE DE L'ACTIVITÉ (HFC)	NOMBRE DE PARTICIPANTS
POUR PHYSIOTHÉRAPEUTES ET THÉRAPEUTES EN RÉADAPTATION PHYSIQUE		
À la rescousse des personnes souffrant de lombalgies complexes	6	89
Arthrose et prothèse d'épaule : démarche clinique en physiothérapie fondée sur des données probantes	11	10
L'arthrite idiopathique juvénile et la physiothérapie : un partenariat essentiel (conférence en rediffusion)	1	10
L'œdème, cet adversaire dont il faut prendre soin en toute sécurité (conférence en rediffusion)	1	104
Le syndrome <i>pusher</i> (latéropulsion) post-AVC : aspects cliniques en réadaptation (conférence en rediffusion)	1	43
Contrôle postural : mieux équilibrer ses interventions selon les différentes pathologies	7	194
Démystifier la tendinopathie et la bursopathie calcifiantes, ainsi que leurs options thérapeutiques	7	35
Évaluation et approche clinique de la maladie de Parkinson (en salle)	11	12
Évaluation et approche clinique de la maladie de Parkinson (en ligne)	11	210
Facilitation proprioceptive neuromusculaire Partie 1 : application en physiothérapie	13	42
L'impact des anti-inflammatoires sur la conduite clinique en physiothérapie	6	53
Utiliser l'isocinétisme en réadaptation Partie 1 : fondements et interprétation des données cliniques	7	4
Obstacles biopsychosociaux à la récupération Partie 1 : identification et interventions en physiothérapie	7	35
Optimiser ses stratégies de recherche sur Internet et veille numérique en physiothérapie	16	9
Recherche clinique — danseurs, douleurs et tests fonctionnels : ce qu'il faut savoir	1	34
Recherche clinique — fidélité et validité de la mesure clinique du déjettement du tronc chez les adolescents	1	66
Soins de plaies : évaluation, prévention et traitements de base pour l'intervention du thérapeute en réadaptation physique	20	14
Syndrome douloureux région complexe (SDRC) : interventions et meilleures pratiques en physiothérapie dans un contexte interdisciplinaire	6,5	102
Douleur persistante (table ronde virtuelle)	12	10

ACTIVITÉS FACULTATIVES ORGANISÉES PAR L'ORDRE	DURÉE DE L'ACTIVITÉ (HFC)	NOMBRE DE PARTICIPANTS
POUR PHYSIOTHÉRAPEUTES ET THÉRAPEUTES EN RÉADAPTATION PHYSIQUE (SUITE)		
Résoudre les échecs thérapeutiques dans les dossiers musculosquelettiques complexes (table ronde virtuelle)	12	6
Troubles à symptomatologie neurologique fonctionnelle : concepts actuels en physiothérapie	2	64
Utilisation des ultrasons de faible intensité dans le traitement des fractures	8	6
Utiliser l'isocinétisme en réadaptation Partie 1 : fondements et interprétation des données cliniques	7	4
Réadaptation post-AVC : quand la marche devient un défi (webinaire)	1	174
Imagerie médicale de la cheville : quand on ne sait plus sur quel pied danser ! (webinaire)	1	106
Les blessures au membre supérieur dans la pratique de l'escalade (webinaire)	1	95
Lésion à la moelle épinière : renforcement musculaire et autonomie fonctionnelle (webinaire)	1	115
<i>Knee Osteoarthritis Management in Physiotherapy</i> (webinaire)	1	142
Les chutes et l'incontinence chez la femme âgée : quels sont les liens ? (webinaire)	1	174
Coiffe des rotateurs : chirurgie ou traitement conservateur (webinaire)	1	202
Démystifier les blessures aux plaques de croissance (webinaire en rediffusion)	1	25
L'imagerie médicale du rachis : un élément indispensable au succès thérapeutique ? (webinaire en rediffusion)	1	14
Les rayons X du genou : un trésor caché d'information pour orienter vos interventions en physiothérapie (webinaire en rediffusion)	1	20
Épicondylite et épitrochléite réfractaires : mise à jour sur la place de l'imagerie médicale, du traitement biologique (PRP) et de la chirurgie (webinaire en rediffusion)	1	46
La PSP : un trouble moteur atypique à découvrir pour mieux intervenir (webinaire en rediffusion)	1	40
Peut-on oublier complètement la présence d'une prothèse totale dans son genou ? (webinaire en rediffusion)	1	44
Reconnaître la personne âgée fragile en physiothérapie et en assurer le suivi (webinaire en rediffusion)	1	54
<i>First, do no harm. When traditional physiotherapy may cause more harm than good.</i> (webinaire en rediffusion)	1	26
Initiation à la physiothérapie pour les cyclistes (webinaire en rediffusion)	1	47
Démystifier le <i>locked-in syndrome</i> (webinaire en rediffusion)	1	9

ACTIVITÉS FACULTATIVES ORGANISÉES PAR L'ORDRE	DURÉE DE L'ACTIVITÉ (HFC)	NOMBRE DE PARTICIPANTS
POUR PHYSIOTHÉRAPEUTES ET THÉRAPEUTES EN RÉADAPTATION PHYSIQUE (SUITE)		
L'imagerie médicale du bassin et des hanches : pour rester hip en physiothérapie ! (webinaire en rediffusion)	1	19
Nouvelles techniques et technologies en remplacement articulaire de la hanche (webinaire en rediffusion)	1	48
La physiothérapie pour les douleurs vulvo-vaginales : est-ce efficace ? (webinaire en rediffusion)	1	13
<i>Fibromyalgia 2017 update: pertinence in physiotherapy</i> (webinaire en rediffusion)	1	23
Manipulations vertébrales : croyances ou science ? (webinaire en rediffusion)	1	9
Nouveau regard sur la stabilisation lombaire : mieux comprendre la science derrière la prescription d'exercices (webinaire en rediffusion)	1	76
Mise à jour sur le diagnostic des démences et considérations pratiques pour les professionnels de la physiothérapie (webinaire en rediffusion)	1	55
Au cœur de l'assistance circulatoire mécanique : introduction au Heartmate II et à la prise en charge en physiothérapie (webinaire en rediffusion)	1	7
L'imagerie médicale de la ceinture scapulaire et de l'articulation gléno-humérale : pour mieux épauler la pratique clinique ! (webinaire en rediffusion)	1	28
Le pied diabétique : ce qu'il faut savoir et faire en physiothérapie (webinaire en rediffusion)	1	31
La polyneuromyopathie des soins intensifs : un nom complexe, une pathologie qui l'est tout autant (webinaire en rediffusion)	1	22
POUR PHYSIOTHÉRAPEUTES SEULEMENT		
Articulation temporo-mandibulaire : formation de base en évaluation et traitement de l'ATM en physiothérapie	14	48
Articulation temporo-mandibulaire et désordres cranio-oraux-faciaux : approches en physiothérapie	17	24
Chute et troubles de l'équilibre chez la personne âgée Partie 1 : connaissances de base et évaluation	13	20
Chute et troubles de l'équilibre chez la personne âgée Partie 2 : connaissances avancées, analyse et traitement	13	16
Le diagnostic émis par le physiothérapeute	3	25
Évaluation et traitement en physiothérapie des principaux types de céphalées	19,5	42
Manipulations périphériques : journée de révision	7	33
Manipulations vertébrales cervicales et dorsales supérieures : journée de révision	7	10
Manipulations vertébrales lombaires et du bassin : journée de révision	7	10
Puncture physiothérapique avec aiguilles sèches : cours de base	102	94
Puncture physiothérapique avec aiguilles sèches : punctures avancées et révision	15	15

ACTIVITÉS FACULTATIVES ORGANISÉES PAR L'ORDRE	DURÉE DE L'ACTIVITÉ (HFC)	NOMBRE DE PARTICIPANTS
POUR PHYSIOTHÉRAPEUTES SEULEMENT (SUITE)		
Prescription d'exercices	21	24
Rééducation vestibulaire en physiothérapie	20	304
Rééducation vestibulaire en physiothérapie Partie 1 : raisonnement clinique	10	20
Rééducation vestibulaire en physiothérapie : raisonnement clinique	15	49
Rééducation vestibulaire en physiothérapie : formation avancée sur les vertiges et étourdissements positionnels	20	62
Soins de plaies : intégration clinique de l'évaluation, de la prévention et des traitements de base pour l'intervention du physiothérapeute	20	10
La traversée cervico-thoraco-brachiale : évaluer et analyser ses déséquilibres pour élaborer et offrir une approche clinique optimale	13	27
Utilisation des pessaires en rééducation périnéale et pelvienne en présence de prolapsus génitaux	15	12
POUR THÉRAPEUTES EN RÉADAPTATION PHYSIQUE SEULEMENT		
Considérations cardiorespiratoires dans les programmes d'exercices	14	14
Interventions auprès de la personne âgée présentant des troubles de l'équilibre	13	40
La traversée cervico-thoraco-brachiale : comprendre ses déséquilibres pour élaborer et offrir une approche clinique optimale	13	29
Soins de plaies : évaluation, prévention et traitements de base pour l'intervention du thérapeute en réadaptation physique	20	14

Courtage en connaissances

La recherche en physiothérapie joue un rôle de premier plan dans l'amélioration de la pratique clinique des professionnels. La DDSP appuie l'Ordre dans la réalisation de sa mission première de protection du public en facilitant l'appropriation des meilleures données scientifiques par ses membres.

ACTIVITÉS DE COURTAGE EN CONNAISSANCES

En fin d'année 2019, l'Ordre a modifié l'organisation du courtage en connaissances, qui ne se rattache plus à un poste de courtier, mais se décline plutôt en activités de courtage placées sous l'égide de la DDSP.

Parmi les activités de courtage en connaissances, on note :

- Rechercher et inventorier des données probantes pertinentes liées à une problématique.
- Produire des documents de synthèse.
- Faciliter le développement des habiletés d'interprétation scientifiques en interne par de la formation.
- Gérer des projets de transfert de connaissances.
- Systématiser les processus de transmission du savoir.

Évaluation de documents portant sur des recommandations cliniques

Cette année, la grille d'évaluation de la qualité méthodologique des guides de pratique clinique et des sites Web en santé, élaborée en 2018-2019, a permis d'analyser, en collaboration avec l'équipe de chargées de projet, une dizaine de documents comportant des recommandations cliniques. Ces travaux s'inscrivent dans une démarche visant à vérifier l'applicabilité de la grille en vue de la rédaction d'un guide sur les bonnes pratiques en matière de courtage en connaissances.

Projet pilote d'accès à des journaux scientifiques

L'OPPQ s'est joint à un consortium constitué de onze ordres professionnels du domaine de la santé dans le cadre d'un projet pilote visant à offrir à ses membres un accès gratuit à plusieurs centaines de revues scientifiques éditées par Wolters Kluwer.

L'année financière a vu le déploiement de ce projet pilote. Entre le 4 mars et le 30 avril 2019, près de 1 200 membres ont consulté les 160 journaux scientifiques offerts par Wolters Kluwer. Le projet a nécessité la mise à jour d'une page d'information sur le site de l'Ordre ainsi que la mise en œuvre d'un plan de communication.

La direction a produit un rapport synthèse compilant les statistiques de consultation des ressources bibliographiques accessibles pendant le projet. Elle a également émis des recommandations pour la promotion de l'utilisation des meilleures données scientifiques dans les milieux cliniques québécois en physiothérapie, soulignant notamment la valeur pour les membres des outils en accès libre et des formations ciblées.

Page Web de ressources cliniques en rapport avec la COVID-19

Dans le cadre de la pandémie de COVID-19, la direction a procédé à l'évaluation de formations et de ressources cliniques destinées aux professionnels de la physiothérapie afin d'aider les membres à s'outiller au moyen d'information de qualité. Les ressources pertinentes pour les milieux de réadaptation québécois ont été présentées sur deux pages du site Web de l'Ordre, l'une consacrée aux soins aigus et l'autre, à la réadaptation des personnes ayant guéri de la COVID-19.

Fonds de recherche clinique

Mandat

- a Le comité d'orientation du Fonds de recherche clinique de l'OPPQ** a pour mandat principal de conseiller les instances de l'Ordre sur les décisions à prendre relativement au Fonds de recherche clinique, notamment en ce qui concerne les grandes orientations scientifiques et budgétaires.
- b Le comité d'évaluation des demandes de bourses et subventions en recherche clinique de l'OPPQ** a pour mandat de mettre en place et de maintenir un processus d'évaluation transparent et rigoureux des demandes de bourses et subventions, de procéder à l'étude des dossiers de candidature et de faire les recommandations appropriées aux instances de l'Ordre quant à l'octroi annuel des bourses et subventions provenant du Fonds de recherche clinique en physiothérapie.

La Direction du développement et du soutien professionnels a poursuivi cette année son rôle d'administration du Fonds de recherche clinique de l'OPPQ. Elle a fait appel aux deux comités voués à la gestion, à l'orientation et à la distribution des sommes recueillies annuellement dans le Fonds de recherche clinique : le comité d'orientation du Fonds de recherche clinique et le comité d'évaluation des demandes de bourses et subventions en recherche clinique de l'OPPQ.

MEMBRES DU COMITÉ D'ORIENTATION DU FONDS DE RECHERCHE CLINIQUE

- **M^{me} Carole Fortin**, pht, coprésidente
- **M^{me} Lisa Grilli**, pht, coprésidente
- **M^{me} Isabelle Gagnon**, pht
- **M^{me} Joanne Goldberg**, pht
- **M. Michel Tousignant**, pht
- **M. Sylvain Vigneux**, T.R.P. (jusqu'en avril 2020)
- **M^{me} Stéphanie Grégoire**, pht, chargée de projets et personne-ressource à l'OPPQ (depuis septembre 2019)
- **M. Bruno Trudel**, pht, chargé de projet et personne-ressource à l'OPPQ, puis directeur du développement et du soutien professionnels (jusqu'en janvier 2020)
- **M. Patrick Doiron-Cadrin**, pht, directeur du développement et du soutien professionnels (depuis février 2020)

MEMBRES DU COMITÉ D'ÉVALUATION DES DEMANDES DE BOURSES ET SUBVENTIONS EN RECHERCHE CLINIQUE

- **M^{me} Diana Zidarov**, pht, présidente
- **M^{me} Andréanne Blanchette**, pht
- **M. Guillaume Desroches**, pht
- **M^{me} Dahlia Kairy**, pht
- **M. Nicolas Dumont**, pht
- **M. Jean-Louis Larochelle**, pht
- **M^{me} Marie-Hélène Milot**, pht
- **M. Bruno Trudel**, pht, chargé de projet et personne-ressource à l'OPPQ, puis directeur du développement et du soutien professionnels (jusqu'en janvier 2020)
- **M^{me} Stéphanie Grégoire**, pht, chargée de projets et personne-ressource à l'OPPQ (depuis septembre 2019)

Activités

COMITÉ D'ORIENTATION DU FONDS DE RECHERCHE CLINIQUE

Au cours de l'exercice 2019-2020, le comité a tenu trois réunions.

Travaux menés :

- Recommandation aux instances de l'OPPQ de maintenir les orientations actuelles pour le programme de bourses et subventions en recherche clinique (concours 2020).
- Recommandation aux instances de maintenir une cotisation annuelle pour le programme de bourses et subventions de l'OPPQ.
- Discussions et recommandation concernant le changement de la date d'échéance du concours OPPQ et l'arrimage des dates des concours OPPQ et OPPQ-REPAR à partir du concours 2021.
- Suivi avec le REPAR : recommandation pour la création d'une troisième bourse OPPQ-REPAR et poursuite des discussions concernant la possibilité de mettre en place un projet intersectoriel.
- Réflexions et discussions avec l'Association québécoise de physiothérapie musculosquelettique avancée (AQPMA, anciennement AQPMO) concernant la possibilité d'offrir deux bourses ou subventions de 8 000 \$ pour financer des projets liés à la thérapie manuelle.
- Réflexions et discussions concernant le surplus du Fonds de recherche clinique et recommandation d'octroyer davantage de bourses et subventions.
- Réflexions et discussions quant à la possibilité de remplir les formulaires de demandes de bourses et subventions en ligne.
- Discussions et recommandations quant à l'échéance des obligations des récipiendaires.
- Renouvellement des mandats de tous les membres du comité pour l'exercice 2020-2022, à l'exception de M. Sylvain Vigneux, T.R.P.

COMITÉ D'ÉVALUATION DES DEMANDES DE BOURSES ET SUBVENTIONS EN RECHERCHE CLINIQUE

Au cours de l'exercice 2019-2020, le comité a tenu deux réunions.

Travaux menés :

- Évaluation des candidatures reçues dans le cadre du concours de janvier 2019.
- Recommandations au comité exécutif (CE) quant au choix des récipiendaires de bourses et subventions du concours de janvier 2019.
- Révision et approbation des rapports finaux et des chroniques du Fonds de recherche clinique rédigés par les récipiendaires de bourses et subventions.
- Révision du processus de réception et de vérification des demandes.
- Révision des procédures d'évaluation des demandes de bourses et subventions.
- Révision et actualisation des formulaires et des grilles d'évaluation du concours de bourses et subventions de l'OPPQ.
- Approbation de la recommandation concernant le changement de la date d'échéance du concours OPPQ et l'arrimage des dates des concours OPPQ et OPPQ-REPAR à partir du concours 2021.
- Réflexions et discussions concernant l'évaluation des demandes de bourses ou subventions de l'AQPMA liées à la thérapie manuelle.
- Réflexions et discussions concernant le surplus du Fonds de recherche clinique.
- Réflexions et discussions concernant les obligations des récipiendaires.
- Renouvellement des mandats des membres du comité pour l'exercice 2020-2022.

Récipiendaires de bourses et subventions du concours de l'OPPQ — janvier 2020

Le concours de l'OPPQ se terminant le 31 janvier 2020 a permis de sélectionner 11 récipiendaires de bourses et subventions du fonds de recherche clinique de l'OPPQ parmi les 15 demandes reçues au total. Les noms des récipiendaires ainsi que le titre de leur projet sont présentés dans les tableaux qui suivent.

RÉSUMÉ DES DEMANDES REÇUES POUR LE CONCOURS 2020

BOURSE OU SUBVENTION	NOMBRE DE DEMANDES REÇUES	NOMBRE DE DEMANDES AYANT OBTENU LA NOTE DE PASSAGE	NOMBRE DE BOURSES OU SUBVENTIONS OCTROYÉES
Bourse de maîtrise	7	6	5
Bourse de doctorat	2	2	2
Subvention de projet de recherche en milieu clinique	2	1	1
Subvention de stage – T.R.P.	2	1	1
Subvention de stage – pht	2	1	1
Bourse AQPMA	0	s.o.	s.o.

BOURSES DE DOCTORAT DE TYPE RECHERCHE

RÉCIPIENDAIRES	TITRE DU PROJET	MONTANT
Justine Benoît-Piau	Facteurs de risque de blessures : un premier pas vers le maintien au travail des danseurs	8 000 \$
Lissa Pacheco-Brousseau	Remplacement du genou et de la hanche au Québec, en Ontario et en Saskatchewan : améliorer le processus du triage et de la décision partagée	8 000 \$

BOURSES DE MAÎTRISE DE TYPE RECHERCHE

RÉCIPIENDAIRES	TITRE DU PROJET	MONTANT
Antoine Laramée	Plausibilité des effets neurophysiologiques, biomécaniques et cliniques de la puncture avec aiguilles sèches sur le point gâchette du muscle infraépineux chez des personnes atteintes de douleur d'origine non traumatique à l'épaule	8 000 \$
Annie Brochu	Caractérisation des déficiences et limitations physiques des survivants de la leucémie aiguë lymphoblastique (LAL) pédiatrique : une étude descriptive	8 000 \$
Mathieu Dallaire	L'impact de la fragilité sur la fonctionnalité, le contrôle postural ainsi que sur le patron de marche et les risques de chutes chez les aînés atteints d'un trouble neuro-musculosquelettique	8 000 \$
Pierre-François Tremblay-Labrecque	Caractérisation musculaire et fonctionnelle des patients ayant une maladie pulmonaire interstitielle	8 000 \$
Maryane Dubois	Efficacité des interventions personnalisées en réadaptation sur la santé physique et la qualité de vie des patients atteints d'un cancer, pendant et après la chimiothérapie — étude de faisabilité	8 000 \$

SUBVENTION À UN PROJET DE RECHERCHE EN MILIEU CLINIQUE

RÉCIPIENDAIRE	MILIEU D'ACCUEIL	TITRE DU PROJET	MONTANT
Carine Roy-Guérrette	CISSS Laval	L'impact d'un débridement hâtif plutôt que tardif sur la guérison et la douleur lors d'une brûlure de deuxième degré : une étude randomisée prospective.	8 000 \$

SUBVENTION DE STAGE EN RECHERCHE CLINIQUE - T.R.P.

RÉCIPIENDAIRE	TITRE DU PROJET	MONTANT
Étienne Mongrain	Influence de la fatigue motrice sur le processus de réadaptation à la suite d'une lésion neurologique	8 000 \$

SUBVENTION DE STAGE EN RECHERCHE CLINIQUE - PHT

RÉCIPIENDAIRE	TITRE DU PROJET	MONTANT
Isabelle Marcoux	L'utilisation d'une plateforme de réalité virtuelle pour évaluer et améliorer la marche chez une clientèle pédiatrique variée : un projet pilote	8 000 \$

Subvention de recherche en partenariat OPPQ-REPAR — concours février 2019 et février 2020

La rencontre d'évaluation des demandes pour les subventions OPPQ-REPAR du concours de février 2019 a eu lieu le 24 mai 2019. Les candidats suivants, recommandés par le comité d'évaluation OPPQ-REPAR, ont donc été approuvés par le CE de l'OPPQ en juin 2019.

RÉCIPIENDAIRES	TITRE DU PROJET	MONTANT
Valérie Martin-Lemoyne	Chien de réadaptation en rééducation post-AVC : étude pilote d'une nouvelle pratique	REPAR : 7 500 \$ OPPQ : 7 500 \$
Patrick Ippersiel	<i>Why do people with low back pain move differently? The influence of biopsychosocial variables in adults with chronic low back pain.</i>	REPAR : 7 500 \$ OPPQ : 7 500 \$

Direction de l'inspection professionnelle

Activités à l'inspection professionnelle

M. Patrick Doiron-Cadrin, directeur de l'inspection professionnelle (du 1^{er} avril 2019 au 31 janvier 2020)

M^{me} Manon Dufresne, pht, directrice intérimaire de l'inspection professionnelle (à compter du 10 février 2020) et présidente du comité d'inspection professionnelle

Mandat

La Direction de l'inspection professionnelle (DIP), en soutien et de concert avec le comité d'inspection professionnelle (CIP), assume sa responsabilité de surveillance de l'exercice de la profession des membres inscrits au tableau de l'Ordre. Au besoin, sur demande du CIP, elle coordonne et procède à des activités d'inspection portant sur la compétence.

La DIP améliore ses processus de façon continue. Au cours de l'exercice 2019-2020, plusieurs chantiers ont permis d'accroître la fluidité des activités d'inspection et de mieux les harmoniser :

- Mise en place le 12 mars 2020 d'un comité d'inspection professionnelle exécutif (CIP exécutif) afin d'accroître l'agilité et l'efficacité des processus d'évaluation de la compétence au sein de l'Ordre.
- Atelier d'amélioration continue pour réviser et standardiser les outils et le processus de signalement au CIP.
- Développement et implantation d'un tableau de bord du programme annuel d'inspection professionnelle (PAIP).
- Développement et mise en œuvre d'un plan d'action entériné par le conseil d'administration visant l'actualisation et l'atteinte des cibles du programme annuel d'inspection professionnelle.
- Amorce d'une salle de pilotage et d'un agenda standardisé pour la DIP.
- Amorce d'un projet pilote de consolidation du travail d'équipe à la DIP.
- Projet de recherche portant sur la mesure de la fidélité interjuges de l'outil d'évaluation du profil de pratique (EPP), en collaboration avec l'École de réadaptation de l'Université de Montréal.

Comité d'inspection professionnelle

MEMBRES DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE (CIP)

- **M^{me} Manon Dufresne**, pht, présidente
- **M^{me} Carolle Lavallée**, pht, présidente suppléante
- **M^{me} Jacinthe Fillion**, T.R.P. (jusqu'au 12 juin 2019)
- **M^{me} Anne-Marie Gauthier**, T.R.P. (jusqu'au 12 juin 2019)
- **M^{me} Johanne Théberge**, T.R.P. (depuis le 11 septembre 2019)
- **M^{me} Geneviève Boilard**, T.R.P. (depuis le 11 septembre 2019)
- **M^{me} Pamela Tessier**, T.R.P.
- **M^{me} Stéphanie Chaffey**, pht
- **M^{me} Anne Hatzoglou**, pht
- **M^{me} Caroline Lemaire**, pht
- **M. Stéphane Brassard**, pht

SECRÉTAIRES DU CIP

- **M^{me} Justine Couturier-Desrochers**, T.R.P., secrétaire
- **M. Patrick Doiron-Cadrin**, secrétaire suppléant (jusqu'au 13 février 2020)
- **M. Pierre-Yves Lauzon**, T.R.P., secrétaire suppléant (à compter du 14 février 2020)

MEMBRES DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE EXÉCUTIF (CIP EXÉCUTIF)

- **M^{me} Manon Dufresne**, pht, présidente
- **M^{me} Carolle Lavallée**, pht, présidente suppléante
- **M^{me} Johanne Théberge**, T.R.P.

SECRÉTAIRE DU CIP EXÉCUTIF

- **M^{me} Justine Couturier-Desrochers**, T.R.P., secrétaire

Activités du CIP et du CIP exécutif

Le CIP s'est réuni à 12 reprises au cours de l'année financière 2019-2020. De plus, il a siégé en division à 10 reprises. Une rencontre extraordinaire du CIP a également eu lieu.

Activités d'inspection professionnelle

ACTIVITÉS DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE

La surveillance générale a comme objectif d'encourager et de soutenir une pratique sécuritaire de qualité auprès du public, laquelle respecte la réglementation en vigueur à l'OPPQ.

La sélection a été proportionnelle à la répartition des deux catégories de membres, physiothérapeutes et thérapeutes en réadaptation physique, selon les critères suivants :

- sélection chronologique et séquentielle, selon la date de la dernière inspection ;
- sélection des membres dont le permis d'exercice a été délivré il y a deux ans.

Pour les membres soumis à une inspection, l'exercice de surveillance générale a consisté à remplir le *Questionnaire sur le profil de pratique*, à fournir un dossier client (pour les membres cliniciens) ainsi qu'à mettre à jour leur *Portfolio de développement des compétences* conformément aux exigences de la *Politique d'amélioration continue de la compétence* (PACC).

Toutes les évaluations des membres réalisées par les inspecteurs de l'OPPQ ont été présentées au CIP.

SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS ÉMISES AUX MEMBRES SUIVANT LE PROCESSUS DE SURVEILLANCE

TENUE DES DOSSIERS	■ Inscrire une note de consentement du client au plan de traitement proposé. ■ Inscrire le numéro de permis à un endroit au moins dans le dossier. ■ Inscrire à un endroit au moins dans le dossier le nom du professionnel en caractères lisibles. ■ Inscrire le titre professionnel à la suite de la signature ainsi que sur les reçus d'honoraires. ■ Documenter les services rendus, incluant les recommandations données au client.
MILIEU CLINIQUE	■ Afficher une copie à jour des règlements de l'Ordre, notamment le <i>Code de déontologie</i>, en y indiquant les coordonnées de l'Ordre. ■ Maintenir à jour le registre d'entretien des appareils d'électrothérapie. ■ S'assurer de la conservation et de l'élimination des produits et des substances utilisés dans l'exercice de la physiothérapie.
FORMATION CONTINUE	■ Se conformer au nombre d'heures de formation continue pour répondre aux exigences de la PACC.

ACTIVITÉS D'ÉVALUATION DE LA COMPÉTENCE

Lorsqu'est soulevé un doute sur la compétence d'un membre au cours du processus de surveillance, le CIP peut déterminer le moyen qu'il juge le plus approprié pour évaluer la pratique ou la compétence du membre concerné.

Pour l'ensemble des 136 membres qui ont fait l'objet d'une évaluation de la compétence, sur décision du CIP, les activités réalisées en 2019-2020 se déclinent comme suit :

- 11 demandes de dossiers supplémentaires ;
- 40 convocations téléphoniques avec un inspecteur ;
- 37 relances de dossier ;

ERRATUM : VOIR ÉLÉMENTS SURLIGNÉS EN JAUNE

- 14 convocations avec un inspecteur au siège social;
- 9 visites d'évaluation générale (VEG);
- 21 visites d'inspection particulière avec observations (VIPO);
- 4 demandes de plan de remédiation.

Au terme de l'inspection portant sur chacun de ces membres, un rapport a été transmis au CIP pour étude.

RECOMMANDATIONS AU COMITÉ EXÉCUTIF DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En 2019-2020, le CIP a soumis cinq recommandations au comité exécutif (CE), soit d'imposer :

- des cours et un mentorat sans limitation d'exercice à un membre;
- des cours, des lectures et un mentorat sans limitation d'exercice à un autre membre;
- un cours et un stage accompagnés d'une limitation d'exercice à un membre;
- des cours, un stage et une suspension du droit d'exercer à un membre;
- des cours, des stages, une limitation d'exercice et une suspension du droit d'exercer à un membre.

Aucune demande de limitation volontaire de l'exercice par les membres n'a été acheminée au CE à la suite d'une évaluation de la compétence.

SIGNALEMENTS

À la suite du processus de surveillance, le CIP a effectué 13 signalements auprès du Bureau du syndic. Les infractions aux dispositions du *Code des professions* et aux règlements de l'Ordre concernaient huit physiothérapeutes et cinq thérapeutes en réadaptation physique.

Le CIP a reçu et traité neuf signalements provenant du syndic qui se rapportaient à la compétence.

Reddition de comptes du programme annuel d'inspection professionnelle (PAIP) 2019-2020

Le PAIP 2019-2020 visait l'inspection de 1 300 membres pht et T.R.P., soit environ 15 % des membres inscrits au Tableau de l'Ordre.

Au 31 mars 2020, sur un total de 1 525 activités d'inspection, 1 389 ont été réalisées dans le cadre de la surveillance générale, ce qui représente une part de 16,03 % des membres. La cible du PAIP 2019-2020 de 15 % a donc été dépassée.

TABEAU DE LA RÉPARTITION DES ACTIVITÉS D'INSPECTION DU PAIP 2019-2020 (SURVEILLANCE GÉNÉRALE ET COMPÉTENCE)

ANNÉE DU PAIP	ACTIVITÉS D'INSPECTION RÉALISÉES AU TOTAL	ÉVALUATIONS DE LA COMPÉTENCE	RATIO COMPÉTENCE/ TOTAL [%]	SURVEILLANCE GÉNÉRALE	RATIO SURVEILLANCE/ TOTAL [%]
2019-2020	1 525	136	8,92 %	1 389	91,08 %

ERRATUM : VOIR ÉLÉMENTS SURLIGNÉS EN JAUNE

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS RELATIVES À L'INSPECTION PROFESSIONNELLE 2019-2020

	Questionnaires transmis aux membres	1 300
Surveillance générale	Questionnaires retournés au comité d'inspection professionnelle	1 389*
	Rapports de vérification dressés à la suite de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire	1 389*
	Membres ayant fait l'objet d'une évaluation de la compétence (relance, convocation, visite, etc.)	136
Évaluation de la compétence	Rapports dressés	136
	Des cours et un mentorat sans limitation d'exercice	1
Recommandations du CIP au CA sur la formation complémentaire à exiger de certains membres	Des cours, des lectures et un mentorat sans limitation d'exercice	1
	Un cours et un stage accompagnés d'une limitation d'exercice à un membre	1
	Des cours, un stage et une suspension du droit d'exercer	1
	Des cours, des stages, une limitation d'exercice et une suspension du droit d'exercer	1
	Approbation complète des recommandations du CIP	2
Décisions du CA	Approbation partielle des recommandations du CIP	1
	Décisions à venir en date du 31 mars 2020	2
	Approbation des demandes de limitation volontaire	0
Ententes volontaires	Demande de limitation volontaire par le membre	0
Nombre de membres ayant fait l'objet d'un signalement au syndic	Signalements au syndic en provenance du CIP	13

* Si 1 300 questionnaires ont été transmis aux membres en 2019-2020, le nombre de 1 389 questionnaires traités en CIP s'explique du fait que certains dossiers proviennent d'envois réalisés lors de l'exercice financier 2018-2019.

- 14 convocations avec un inspecteur au siège social;
- 9 visites d'évaluation générale (VEG);
- 21 visites d'inspection particulière avec observations (VIPO);
- 4 demandes de plan de remédiation.

Au terme de l'inspection portant sur chacun de ces membres, un rapport a été transmis au CIP pour étude.

RECOMMANDATIONS AU COMITÉ EXÉCUTIF DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En 2019-2020, le CIP a soumis cinq recommandations au comité exécutif (CE), soit d'imposer :

- des cours et un mentorat sans limitation d'exercice à un membre;
- des cours, des lectures et un mentorat sans limitation d'exercice à un autre membre;
- un cours et un stage accompagnés d'une limitation d'exercice à un membre;
- des cours, un stage et une suspension du droit d'exercer à un membre;
- des cours, des stages, une limitation d'exercice et une suspension du droit d'exercer à un membre.

Aucune demande de limitation volontaire de l'exercice par les membres n'a été acheminée au CE à la suite d'une évaluation de la compétence.

SIGNALEMENTS

À la suite du processus de surveillance, le CIP a effectué 13 signalements auprès du Bureau du syndic. Les infractions aux dispositions du *Code des professions* et aux règlements de l'Ordre concernaient huit physiothérapeutes et cinq thérapeutes en réadaptation physique.

Le CIP a reçu et traité neuf signalements provenant du syndic qui se rapportaient à la compétence.

Reddition de comptes du programme annuel d'inspection professionnelle (PAIP) 2019-2020

Le PAIP 2019-2020 visait l'inspection de 1 300 membres pht et T.R.P., soit environ 15 % des membres inscrits au Tableau de l'Ordre.

Au 31 mars 2020, sur un total de 1 525 activités d'inspection, 1 389 ont été réalisées dans le cadre de la surveillance générale, ce qui représente une part de 16,03 % des membres. La cible du PAIP 2019-2020 de 15 % a donc été dépassée.

TABLEAU DE LA RÉPARTITION DES ACTIVITÉS D'INSPECTION DU PAIP 2019-2020 (SURVEILLANCE GÉNÉRALE ET COMPÉTENCE)

ANNÉE DU PAIP	ACTIVITÉS D'INSPECTION RÉALISÉES AU TOTAL	ÉVALUATIONS DE LA COMPÉTENCE	RATIO COMPÉTENCE/ TOTAL [%]	SURVEILLANCE GÉNÉRALE	RATIO SURVEILLANCE/ TOTAL [%]
2019-2020	1 525	136	8,92 %	1 389	91,08 %

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS RELATIVES À L'INSPECTION PROFESSIONNELLE 2019-2020

Surveillance générale	Questionnaires transmis aux membres	1 300
	Questionnaires retournés au comité d'inspection professionnelle	1 389*
	Rapports de vérification dressés à la suite de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire	1 389*
Évaluation de la compétence	Membres ayant fait l'objet d'une évaluation de la compétence (relance, convocation, visite, etc.)	136
	Rapports dressés	136
Recommandations du CIP au CA sur la formation complémentaire à exiger de certains membres	Des cours et un mentorat sans limitation d'exercice	1
	Des cours, des lectures et un mentorat sans limitation d'exercice	1
	Un cours et un stage accompagnés d'une limitation d'exercice à un membre	1
	Des cours, un stage et une suspension du droit d'exercer	1
	Des cours, des stages, une limitation d'exercice et une suspension du droit d'exercer	1
Décisions du CA	Approbation complète des recommandations du CIP	2
	Approbation partielle des recommandations du CIP	1
	Décisions à venir en date du 31 mars 2020	2
	Approbation des demandes de limitation volontaire	0
Ententes volontaires	Demande de limitation volontaire par le membre	0
Nombre de membres ayant fait l'objet d'un signalement au syndic	Signalements au syndic en provenance du CIP	13

* Si 1 300 questionnaires ont été transmis aux membres en 2019-2020, le nombre de 1 389 questionnaires traités en CIP s'explique du fait que certains dossiers proviennent d'envois réalisés lors de l'exercice financier 2018-2019.

Direction des services administratifs

Rapport de la direction

M^{me} Dominique Serre,
directrice des services
administratifs

Mandat

La Direction des services administratifs joue un rôle consultatif essentiel dans le soutien aux différents services de l'Ordre relativement aux ressources humaines, financières, matérielles, informatiques ainsi qu'à la planification budgétaire, et ce, en accord avec les décisions du conseil d'administration (CA).

RESSOURCES HUMAINES

Cette direction voit à l'application des politiques de fonctionnement interne conformément aux orientations du CA. La gestion des payes, les horaires de travail, les vacances, l'assurance collective et l'accueil des nouveaux employés relèvent aussi de sa responsabilité.

Au cours de la dernière année financière, elle a collaboré à la rédaction et à la révision de politiques.

RESSOURCES FINANCIÈRES ET MATÉRIELLES

La Direction des services administratifs veille à la gestion saine et efficace des ressources financières en dirigeant l'ensemble des opérations liées à la comptabilité de l'Ordre. Elle soumet à la Direction générale, au comité des finances et d'audit et aux administrateurs l'information financière pertinente et agit à titre de ressource pour toute question d'ordre administratif et comptable. De plus, elle répond aux requêtes relatives aux ressources matérielles et collabore à la mise à jour des procédures de sécurité de l'immeuble.

Au cours de la dernière année financière, cette direction a collaboré à la rédaction de politiques, incluant la *Politique sur les engagements financiers, achats et dépenses* et sur *l'utilisation des cartes de crédit* et la *Politique de gestion des placements et du fonds de réserve*.

RESSOURCES INFORMATIQUES

En collaboration avec des spécialistes des technologies d'information, cette direction est responsable de la gestion du système informatique et veille à l'optimisation des appareils ainsi qu'à la sécurité des données informatiques.

Elle voit également à la gestion, à l'entretien, à la mise à niveau et à la sécurité du réseau informatique de l'Ordre par la supervision de son contrat d'impartition avec un fournisseur reconnu.

Au cours de l'exercice 2019-2020, les travaux se sont poursuivis sur Connexence afin d'améliorer, d'adapter ou de développer les modules des différentes directions.

La firme GTI Canada inc. a également été mandatée pour effectuer un audit portant sur la sécurité informatique et sur la protection des données au sein de l'Ordre. L'analyse et les recommandations issues de cet audit ont été présentées au CA.

RÉINSCRIPTION AU TABLEAU DES MEMBRES

En collaboration avec l'adjointe à l'admission, la Direction des services administratifs gère l'ensemble des activités comptables liées au renouvellement et à la réinscription au Tableau des membres.



Autres comités

Conseil de discipline

Mandat

Le conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un membre de l'Ordre pour une infraction aux dispositions du *Code des professions* ou des règlements adoptés conformément au *Code des professions*.

MEMBRES

PRÉSIDENTES ET PRÉSIDENTS

- M^e Lyne Lavergne
- M^e Daniel Y. Lord
- M^e Georges Ledoux
- M^e Jean-Guy Légaré
- M^e Julie Charbonneau
- M^e Lydia Milazzo
- M^e Myriam Giroux-Del Zotto
- M^e Pierre Sicotte
- M^e Isabelle Dubuc
- M^e Nathalie Lelièvre
- M^e Maurice Cloutier

PHYSIOTHÉRAPEUTES

- M^{me} Sonia Bureau
- M. Daniel Racine
- M^{me} Hélène Riverin
- M^{me} Anaïs Goulet-Robitaille
- M^{me} Lyne Hébert
- M^{me} Anne-Marie Breton
- M^{me} Danny-Ève Martin
- M^{me} Claudia Maltais
- M^{me} Marie Saulnier
- M^{me} Marjolaine Boulay
- M. Mario Regnière

THÉRAPEUTES EN RÉADAPTATION PHYSIQUE

- M^{me} Johanne Rose
- M^{me} Martine Desbiens
- M^{me} Nadia Dugas
- M^{me} Catherine Provost
- M. Martin Poirier

SECRÉTAIRES

- M^e Daphné Thériault de Carufel, secrétaire
- M^{me} Julie Dubuc, secrétaire adjointe

Activités

Au cours de l'exercice 2019-2020, 21 nouvelles plaintes ont été déposées par le Bureau du syndic, dont 5 par la syndique et 16 par les syndics adjoints.

Le conseil de discipline a tenu 26 journées d'audience au cours de l'année financière 2019-2020 dans 30 dossiers disciplinaires.

NATURE DES INFRACTIONS REPROCHÉES	NOMBRE
Acte dérogatoire à l'honneur et à la dignité de la profession	2
Comportement nuisant à la bonne réputation de la profession et à son aptitude à servir le public	2
Manque d'intégrité	4
Multiplication des actes professionnels	1
Infraction relative aux conditions et restrictions liées à son permis d'exercice	8
Défaut d'exercer la profession selon les normes reconnues par la science et la pratique de la physiothérapie	2
Infraction relative à la qualité de ses services professionnels	1
Défaut de s'abstenir d'intervenir dans les affaires personnelles de son client	1
Infraction relative au secret professionnel	1
Infraction relative à la publicité	1
Infraction relative à la tenue de dossiers	13
Infraction relative à l'exercice en société	11

DÉCISIONS RENDUES AU COURS DE L'EXERCICE 2019-2020	NOMBRE
Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	20
Décision sur sanction	1
Décision rectifiée sur culpabilité et sanction	1
Décision sur demande en retrait de la plainte	11

Parmi ces décisions, 29 ont été rendues par le conseil de discipline dans le délai de 90 jours de la prise en délibéré.

SANCTIONS IMPOSÉES PAR LE CONSEIL DE DISCIPLINE	NOMBRE
Amende	16
Réprimande	2
Réprimande et amende	1
Radiation et réprimande	1
Amende et radiation	1

La secrétaire du conseil de discipline n'a reçu aucune plainte privée au cours de l'exercice.

Le conseil de discipline n'a formulé aucune recommandation au conseil d'administration au cours de l'exercice.

Aucune décision n'a été portée en appel au Tribunal des professions du Québec.

Aucune requête en inscription au tableau ou en reprise du plein droit d'exercice n'était pendante au conseil de discipline au 31 mars 2019 et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice 2019-2020. Conséquemment, aucune décision n'a été rendue par le conseil de discipline à cet effet au cours de l'exercice.

Comité de révision des plaintes

Mandat

Le comité de révision est constitué en vertu de l'article 123.3 du *Code des professions*. Il a pour fonction de donner, à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête au sujet d'un membre, un avis relativement à la décision du syndic de ne pas porter plainte contre ce membre devant le conseil de discipline.

MEMBRES DU COMITÉ

- **M. André Caron**, pht
- **M. Marc Francoeur**, pht
- **M. Sébastien Dufresne**, pht

REPRÉSENTANTS DU PUBLIC NOMMÉS PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS

- **M^e Daniel Gervais**
- **M. Yves Godbout**

SECRÉTAIRE

- **M^e Marie-France Salvas**, directrice générale et secrétaire de l'Ordre

SECRÉTAIRE SUPPLÉANTE

- **M^e Daphné Thériault de Carufel**, coordonnatrice des services juridiques

Réunions et activités

Au cours de l'exercice 2019-2020, trois demandes d'avis ont été acheminées au comité de révision.

Ces demandes ont toutes fait l'objet d'un avis du comité de révision dans le délai prescrit de 90 jours.

Le comité s'est réuni à deux reprises pour étudier les dossiers et entendre les demandeurs d'enquête et le Bureau du syndic.

Parmi les trois avis donnés par le comité de révision :

- Un avis a conclu qu'il n'y avait pas lieu pour le syndic de porter plainte contre le professionnel concerné.
- Deux avis ont conclu qu'il y avait lieu de porter plainte contre le professionnel concerné et ont suggéré la nomination d'un syndic *ad hoc*.

Comité de la formation des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique

Mandat

Ce comité consultatif a pour mandat d'examiner les questions relatives à la qualité de la formation des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique, de considérer les objectifs des programmes de formation offerts par les établissements d'enseignement qui mènent à un diplôme donnant ouverture à un permis et de donner son avis sur la qualité d'une formation.

MEMBRES DU COMITÉ

DIVISION DES PHYSIOTHÉRAPEUTES

Nommés par le conseil d'administration

- **M. Denis Pelletier**, pht, président de l'OPPQ et de ce comité
- **M. Joseph-Omer Dyer**, pht

Nommés par le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI)

- **M. Richard Debigaré**, pht, directeur du programme de physiothérapie, Université Laval
- **M^{me} Sylvie Nadeau**, pht, directrice du programme de physiothérapie, Université de Montréal

Nommées par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES)

- **M^{me} Maryse Champagne**
- **M^{me} Catherine Bouchard**, membre suppléante (à compter du 2 octobre 2019)

DIVISION DES THÉRAPEUTES EN RÉADAPTATION PHYSIQUE

Nommées par le conseil d'administration

- **M^{me} Lucie Dubreucq**, T.R.P.
- **M. Anthony Labonté**, T.R.P. (à compter du 23 août 2019)

Nommés par la Fédération des cégeps

- **M. Éric Gagné**, directeur des études, Cégep de Sherbrooke
- **M. Christian Tremblay**, directeur des études, Cégep de Chicoutimi

Nommée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES)

- **M^{me} Stéphanie Charest**
- **M^{me} Catherine Bouchard**, membre suppléante (à compter du 2 octobre 2019)

SECRÉTAIRE DU COMITÉ

- **M^{me} Sophie Dumont**, adjointe au bureau du secrétariat et procès-verbaliste de l'Ordre

Activité

En 2019-2020, le comité a tenu une seule réunion. Une deuxième réunion, initialement fixée au 13 mars 2020, a dû être annulée en raison de la pandémie de COVID-19 et reportée au 1^{er} juin 2020. Lors de la tenue de ces réunions, les membres ont formulé les avis suivants :

- Poursuivre les démarches visant à faire reconnaître par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST) les soins offerts par les stagiaires en physiothérapie.
- Se renseigner auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) afin de savoir pourquoi les étudiants des programmes de techniques de physiothérapie et de maîtrise en physiothérapie ne sont pas admissibles au programme de bourses de soutien à l'intention des stagiaires. Une recommandation a été formulée au conseil d'administration pour que le MÉES soit interpellé sur le sujet.



Renseignements généraux

Membres de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec

À la fin de la période, **8 572** membres étaient inscrits au Tableau, dont **5 758** physiothérapeutes et **2 814** thérapeutes en réadaptation physique. Cela incluait **531** premières inscriptions (**280 pht et 251 T.R.P.**) en cours d'année financière.

NOMBRE DE MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU À LA FIN DE LA PÉRIODE, PAR RÉGION ADMINISTRATIVE

NUMÉRO DE LA RÉGION	RÉGION	NOMBRE TOTAL DE MEMBRES	NOMBRE DE PHT	NOMBRE DE T.R.P.
01	Bas-Saint-Laurent	213	119	94
02	Saguenay-Lac-Saint-Jean	396	206	190
03	Capitale-Nationale	976	754	222
04	Mauricie	308	177	131
05	Estrie	436	269	167
06	Montréal	2 208	1 682	526
07	Outaouais	284	240	44
08	Abitibi-Témiscamingue	132	64	68
09	Côte-Nord	72	39	33
10	Nord-du-Québec	43	20	23
11	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	99	60	39
12	Chaudière-Appalaches	414	244	170
13	Laval	388	248	140
14	Lanaudière	419	222	197
15	Laurentides	576	359	217
16	Montérégie	1 338	887	451
17	Centre-du-Québec	190	94	96
99	Hors Québec	80	74	6

MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU À LA FIN DE LA PÉRIODE SELON LE GENRE

Hommes : 1 742 (1 397 pht, 345 T.R.P.)
Femmes : 6 830 (4 361 pht, 2 469 T.R.P.)

MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU À LA FIN DE LA PÉRIODE DÉTENANT

Un permis temporaire : 32 pht et 2 T.R.P.
Un permis restrictif : aucun
Un permis restrictif temporaire : 2 pht

AUTORISATIONS SPÉCIALES

Pendant cette période, 28 autorisations ont été accordées.

INSCRIPTIONS AU TABLEAU

Avec limitation(s) du droit d'exercer des activités professionnelles : 5
Avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles : 2
Avec suspension et limitations du droit d'exercer des activités professionnelles : 1

RADIATIONS DU TABLEAU, PAR MOTIF

Non-paiement de la cotisation : 122
Retrait volontaire : 201
Radiation pour non-respect des exigences de l'Office québécois de la langue française : 1
Décès : 2
Radiation disciplinaire : 2

SUSPENSION OU RÉVOCATION DE PERMIS

Aucun permis n'a été suspendu ou révoqué.

MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU À LA FIN DE LA PÉRIODE ET MONTANT DE LA COTISATION ANNUELLE SELON LA CLASSE DE MEMBRES

CLASSE DE MEMBRES	NOMBRE DE MEMBRES	MONTANT DE LA COTISATION ANNUELLE*
Membre régulier physiothérapeute	5 640	542,50 \$
Membre régulier thérapeute en réadaptation physique	2 791	523,50 \$
Membre retraité physiothérapeute	83	66,50 \$
Membre retraité thérapeute en réadaptation physique	20	47,50 \$
Membre physiothérapeute hors Québec	35	271,25 \$
Membre thérapeute en réadaptation physique hors Québec	3	261,75 \$

* Payable en un versement le 1^{er} avril 2019 ou en trois versements mensuels consécutifs (1^{er} avril, 1^{er} mai, 1^{er} juin 2019)

Déclaration d'exercice en société

MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU À LA FIN DE L'EXERCICE AYANT PRODUIT UNE DÉCLARATION D'EXERCICE EN SOCIÉTÉ

CLASSE DE MEMBRES	NOMBRE DE MEMBRES	MOYEN DE GARANTIE	MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE POUR LA SOCIÉTÉ	
			PAR SINISTRE	POUR L'ENSEMBLE DES SINISTRES
Membre physiothérapeute	528	Contrat d'assurance collective	3 000 000 \$	3 000 000 \$
Membre thérapeute en réadaptation physique	37	Contrat d'assurance collective	3 000 000 \$	3 000 000 \$
TOTAL	565			

Garantie de responsabilité professionnelle

ACTIVITÉ RELATIVE À L'OBLIGATION DE GARANTIE DE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

CLASSE DE MEMBRES	NOMBRE DE MEMBRES	MOYEN DE GARANTIE	MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE	
			PAR SINISTRE	POUR L'ENSEMBLE DES SINISTRES
Membre régulier physiothérapeute	5 640	Contrat d'assurance collective	3 000 000 \$	3 000 000 \$
Membre retraité physiothérapeute	83	Contrat d'assurance collective	3 000 000 \$	3 000 000 \$
Physiothérapeute hors Québec	35	Exemption	0 \$	0 \$
TOTAL PHT	5 758			
Membre régulier thérapeute en réadaptation physique	2 791	Contrat d'assurance collective	3 000 000 \$	3 000 000 \$
Membre retraité thérapeute en réadaptation physique	20	Contrat d'assurance collective	3 000 000 \$	3 000 000 \$
T.R.P. hors Québec	3	Exemption	0 \$	0 \$
TOTAL T.R.P.	2 814			
TOTAL GLOBAL	8 572			

RÉCLAMATIONS FORMULÉES CONTRE LES MEMBRES AUPRÈS DE LEUR ASSUREUR

	NOMBRE
Réclamations formulées contre les membres auprès de leur assureur à l'égard de leur responsabilité et transmises à l'Ordre au cours de l'exercice	5
Membres concernés par ces réclamations	5

Délivrance d'attestations (UASD et manipulations vertébrales et articulaires)

UTILISATION DES AIGUILLES SOUS LE DERME POUR ATTÉNUER L'INFLAMMATION EN COMPLÉMENT DE L'UTILISATION D'AUTRES MOYENS

*Le Règlement sur une activité de formation des physiothérapeutes pour l'utilisation des aiguilles sous le derme pour atténuer l'inflammation en complément d'autres moyens stipule qu'un physiothérapeute désirant procéder à des punctures physiothérapiques avec aiguilles sèches doit détenir une attestation à cette fin délivrée par l'Ordre. Au cours de la période 2019-2020, les formations de l'Ordre ont permis à **65** physiothérapeutes additionnels d'obtenir cette attestation, élevant ainsi à **427** le nombre de physiothérapeutes détenant cette attestation et pouvant ainsi pratiquer cette modalité de traitement au Québec.*

MANIPULATIONS VERTÉBRALES ET ARTICULAIRES

Le Règlement sur une activité de formation des physiothérapeutes pour procéder à des manipulations vertébrales et articulaires stipule qu'un physiothérapeute souhaitant procéder à ces manipulations doit détenir une attestation de formation délivrée par l'Ordre à cette fin.

Au cours de l'exercice 2019-2020, l'Ordre a délivré **245** attestations, soit **176** attestations pour procéder à des manipulations articulaires et **69** attestations pour procéder à des manipulations articulaires et vertébrales. Ainsi, **829** physiothérapeutes sont autorisés à pratiquer des manipulations articulaires et **476** physiothérapeutes, à pratiquer des manipulations vertébrales et articulaires.

SUSPENSIONS DES ATTESTATIONS À LA FIN DE LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE

Le Règlement stipule que les membres sont tenus de consacrer sept heures de formation continue portant sur les manipulations par période de référence de trois ans, soit entre le 1^{er} avril 2016 et le 31 mars 2019.

Lors du renouvellement de l'inscription, une centaine de membres ont mentionné ne pas avoir effectué leurs heures de formation obligatoires ou ont signifié ne plus vouloir maintenir leur attestation. L'Ordre a procédé à **184** suspensions d'attestation pour procéder à des manipulations articulaires et **4** suspensions d'attestation pour procéder à des manipulations vertébrales et articulaires. L'Ordre a accordé **2** reprises d'attestation pour procéder à des manipulations articulaires à des physiothérapeutes qui ont démontré avoir rempli leurs obligations en matière de formation continue.

Comité consultatif sur les manipulations

Le comité consultatif sur les manipulations n'a pas eu à se réunir cette année.

Comité de révision

Le comité de révision sur les manipulations n'a pas eu à se réunir cette année.

Personnel de l'OPPQ

PRÉSIDENTE

- **M. Denis Pelletier**, pht
Président

DIRECTION GÉNÉRALE ET SECRÉTARIAT

- **M^{me} Marie-France Salvas**, avocate
Directrice générale et secrétaire
- **M^{me} Sophie Dumont**
Adjointe au secrétariat général
et procès-verbaliste
- **M^{me} Caroline Forant**
Adjointe à la présidence
et à la direction générale

ADMISSION

- **M. Uriel Pierre**, pht
Secrétaire adjoint à l'admission
- **M^{me} Julie Desrosiers**
Adjointe à l'admission
(jusqu'au 13 mai 2019)
- **M^{me} Reine Monka**
Adjointe à l'admission
(à compter du 14 mai 2019)

SERVICES JURIDIQUES

- **M^{me} Daphné Thériault de Carufel**,
avocate
Coordonnatrice des Services juridiques
et secrétaire du conseil de discipline
- **M^{me} Julie Dubuc**
Adjointe aux Services juridiques
et secrétaire adjointe du conseil de discipline
- **M^{me} Pamela Tessier**, T.R.P.
Agente de recherche en exercice illégal
(du 19 juin au 4 décembre 2019)

COMMUNICATIONS

- **M^{me} Sandra Chabanel**
Coordonnatrice aux communications
- **M^{me} Pascale Rose Licinio**
Conseillère en communication
(à compter du 13 mai 2019)
- **M^{me} Helene Brosseau**
Réceptionniste-secrétaire
(jusqu'au 17 mai 2019)
- **M^{me} Julie Desrosiers**
Adjointe aux communications et au service
à la clientèle (à compter du 14 mai 2019)

BUREAU DU SYNDIC

- **M^{me} Judith Brillant**, T.R.P.
Syndique adjointe (jusqu'au 3 janvier 2020)
Syndique (à compter du 6 janvier 2020)
- **M^{me} Louise Gauthier**, pht
Syndique (jusqu'au 3 janvier 2020)
Syndique adjointe
(à compter du 6 janvier 2020)
- **M^{me} Geneviève Angers**, T.R.P.
Syndique adjointe
- **M. Jean-Philippe Boivin**, pht
Syndic adjoint
- **M^{me} Diane Breton**, pht
Syndique adjointe
- **M^{me} Catherine Liu-Castanet**, pht
Syndique adjointe
(à compter du 17 février 2020)
- **M. Régis Paillé**, T.R.P.
Syndic adjoint
- **M^{me} Lise Tremblay**
Adjointe



DÉVELOPPEMENT ET SOUTIEN PROFESSIONNELS

- **M. Patrick Doiron-Cadrin**, pht
Directeur du développement et du soutien professionnels et courtier en connaissances (à compter du 3 février 2020)
- **M. Bruno Trudel**, pht
Chargé de projets (jusqu'au 16 juin 2019)
Directeur du développement et du soutien professionnels (du 17 juin 2019 au 24 janvier 2020)
- **M^{me} Mélanie Benoit**, T.R.P.
Chargée de projets
- **M^{me} Stéphanie Grégoire**, pht
Chargée de projets (à compter du 23 septembre 2019)
- **M^{me} Sylvie Bérard**
Adjointe à la Direction du développement et du soutien professionnels
- **M^{me} Rosane Bigras**
Adjointe à la Direction du développement et du soutien professionnels

INSPECTION PROFESSIONNELLE

- **M. Patrick Doiron-Cadrin**, pht
Directeur de l'inspection professionnelle et courtier en connaissances (jusqu'au 2 février 2020)
- **M^{me} Manon Dufresne**, pht
Directrice par intérim de l'inspection professionnelle (à compter du 11 février 2020)
- **M^{me} Justine Couturier-Des Rochers**, T.R.P.
Coordonnatrice à l'inspection

- **M^{me} Yolanda Baggio**, pht
Inspectrice
- **M^{me} Véronique Boucher**, pht
Inspectrice (à compter du 7 mai 2019)
- **M^{me} Sylvie Coulombe**, pht
Inspectrice (à compter du 21 octobre 2019)
- **M^{me} Marie-Josée Gagnon**, pht
Inspectrice
- **M^{me} Isabelle Lapierre**, pht
Inspectrice
- **M. Pierre-Yves Lauzon**, T.R.P.
Inspecteur (à compter du 23 avril 2019)
- **M. Uriel Pierre**, pht
Inspecteur
- **M^{me} Hélène Simard**, T.R.P.
Inspectrice
- **M. Bruno Trudel**, pht
Inspecteur (jusqu'au 16 juin 2019)
- **M^{me} Karine Éthier**
Adjointe

SERVICES ADMINISTRATIFS

- **M^{me} Dominique Serre**
Directrice des Services administratifs
- **M^{me} Lyne L'Archevêque**
Adjointe administrative

États financiers

31 MARS 2020

74 **Rapport de l'auditeur indépendant**

76 **États financiers**

76 RÉSULTATS

77 BILAN

78 ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

79 FLUX DE TRÉSORERIE

80 NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

85 RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

86 ***Annexe requise en vertu du Règlement
sur le rapport annuel d'un ordre professionnel***

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de
L'ORDRE PROFESSIONNEL DE LA PHYSIOTHÉRAPIE DU QUÉBEC

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'**ORDRE PROFESSIONNEL DE LA PHYSIOTHÉRAPIE DU QUÉBEC** (l'« Ordre »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2020, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Ordre conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Ordre ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Ordre.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Ordre.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Ordre à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*W. Jazars, S.E.N.C.R.L.*¹

Montréal, le 12 juin 2020

¹ Par CPA auditrice, CA, permis de comptabilité publique n° A111096

Résultats

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

	PROGRAMME D'ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE						
	FONDS D'ADMINIS- TRATION	FONDS DE RECHERCHE	FONDS DE RÉSERVE	FONDS DE STABILISATION DES PRIMES	FONDS DE PRÉVENTION	2020 TOTAL	2019 TOTAL
PRODUITS							
Cotisations professionnelles	4 306 219 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	4 306 219 \$	4 104 293 \$
Contributions des membres	–	132 930	–	–	–	132 930	124 855
Revenus d'inscription	105 855	–	–	–	–	105 855	102 045
Formation continue	904 975	–	–	–	–	904 975	978 373
Attestation de manipulation	13 450	–	–	–	–	13 450	13 200
Amendes	194 775	–	–	–	–	194 775	193 116
Exercice en société	36 625	–	–	–	–	36 625	45 764
Étude de dossiers	56 879	–	–	–	–	56 879	51 736
Congrès et symposiums	241 252	–	–	–	–	241 252	79 433
Intérêts	58 816	661	–	1234	128	60 839	49 799
Publicité	66 430	–	–	–	–	66 430	73 538
Administration	56 730	–	–	–	–	56 730	29 967
Location	60 635	–	–	–	–	60 635	59 318
Ristournes	65 768	–	–	81 971	–	147 739	173 465
	6 168 409	133 591	–	83 205	128	6 385 333	6 078 902
CHARGES (ANNEXE A)							
Comité exécutif et conseil d'administration	48 769	–	–	–	–	48 769	59 154
Administration générale	1 708 704	–	–	–	–	1 708 704	1 700 470
Bureau de la présidence	221 434	–	–	–	–	221 434	205 076
Développement professionnel	913 378	–	–	–	–	913 378	1 113 256
Congrès et symposiums	201 300	–	–	–	–	201 300	86 735
Inspection professionnelle	752 016	–	–	–	–	752 016	534 305
Secrétariat général	507 941	–	–	–	–	507 941	581 714
Bureau du syndic	860 312	–	–	–	–	860 312	788 275
Communications	347 685	–	–	–	–	347 685	315 568
Fonds de recherche	–	139 038	–	–	–	139 038	102 398
Conseil de discipline	180 725	–	–	–	–	180 725	117 329
	5 742 264	139 038	–	–	–	5 881 302	5 604 280
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	426 145 \$	[5 447]\$	– \$	83 205 \$	128 \$	504 031 \$	474 622 \$

Les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Bilan

AU 31 MARS 2020

	FONDS D'ADMINISTRATION	FONDS DE RECHERCHE	FONDS DE RÉSERVE	PROGRAMME D'ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE	FONDS DE STABILISATION DES PRIMES	FONDS DE PRÉVENTION	2020 TOTAL	2019 TOTAL
ACTIF								
ACTIF À COURT TERME								
Encaisse	371 311 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	371 311 \$	346 033 \$
Placements temporaires (note 3)	3 317 472	–	–	–	–	–	3 317 472	4 180 348
Débiteurs (note 4)	288 610	–	–	–	–	–	288 610	306 216
Ristournes à recevoir	71 537	–	–	81 971	–	–	153 508	130 120
Dépôts – La Capitale assurances générales inc.	–	–	–	–	16 862	–	16 862	18 135
Placements réalisables au cours du prochain exercice (note 5)	250 000	–	–	–	–	–	250 000	250 000
Frais payés d'avance	154 220	–	–	–	–	–	154 220	154 612
À recevoir du (dû au) fonds d'administration	(1 073 086)	146 141	926 945	–	–	–	–	–
À recevoir du (dû au) fonds de stabilisation des primes	–	–	–	(81 971)	81 971	–	–	–
	3 380 064	146 141	926 945	–	98 833	–	4 551 983	5 385 464
DÉPÔTS – LA CAPITALE ASSURANCES GÉNÉRALES INC.	–	–	–	150 000	–	–	150 000	150 000
PLACEMENTS (note 5)	750 000	–	–	–	–	–	750 000	750 000
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 6)	411 031	–	–	–	–	–	411 031	424 500
ACTIFS INCORPORELS (note 7)	131 135	–	–	–	–	–	131 135	126 174
	4 672 230 \$	146 141 \$	926 945 \$	150 000 \$	98 833 \$	–	5 994 149 \$	6 836 138 \$
PASSIF								
PASSIF À COURT TERME								
Créditeurs (note 8)	816 580	35 250	–	–	–	–	851 830	1 015 696
Dû à l'Office des professions du Québec (note 9)	138 544	–	–	–	–	–	138 544	175 392
Primes d'assurance responsabilité perçues pour le compte de l'assureur (note 9)	172 610	–	–	–	–	–	172 610	214 206
Cotisations et autres produits perçus d'avance	2 156 120	58 860	–	–	–	–	2 214 980	3 319 567
	3 283 854	94 110	–	–	–	–	3 377 964	4 724 861
AVANTAGE INCITATIF RELATIF AU BAIL	170 357	–	–	–	–	–	170 357	169 480
	3 454 211	94 110	–	–	–	–	3 548 321	4 894 341
ACTIF NET								
INVESTI EN IMMOBILISATIONS NON AFFECTÉ	542 166	–	–	–	–	–	542 166	550 674
AFFECTATIONS EXTERNES	675 853	–	–	–	98 833	–	774 686	556 700
AFFECTATIONS INTERNES	–	52 031	–	–	–	–	52 031	57 478
	–	–	926 945	150 000	–	–	1 076 945	776 945
	1 218 019	52 031	926 945	150 000	98 833	–	2 445 828	1 941 797
	4 672 230 \$	146 141 \$	926 945 \$	150 000 \$	98 833 \$	–	5 994 149 \$	6 836 138 \$

Évolution de l'actif net

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

	FONDS D'ADMINISTRATION		FONDS DE RECHERCHE	FONDS DE RÉSERVE	PROGRAMME D'ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE		2020 TOTAL	2019 TOTAL
	INVESTI EN IMMOBILISATIONS	NON GREVÉ D'AFFECTATIONS			FONDS DE STABILISATION DES PRIMES	FONDS DE PRÉVENTION		
SOLDE DE FONDS AU DÉBUT	550 674 \$	433 281 \$	57 478 \$	626 945 \$	150 000 \$	123 419 \$	1 941 797 \$	1 467 175 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(106 515)	532 660	(5 447)	–	83 205	128	504 031	474 622
Investissement en immobilisations	98 007	(98 007)	–	–	–	–	–	–
Virements interfonds et affectation interne (note 12)	–	(192 081)	–	300 000	(83 205)	(24 714)	–	–
SOLDE DE FONDS À LA FIN	542 166 \$	675 853 \$	52 031 \$	926 945 \$	150 000 \$	98 833 \$	2 445 828 \$	1 941 797 \$

Flux de trésorerie

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

	2020	2019
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	504 031 \$	474 622 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	67 212	56 847
Amortissement des actifs incorporels	39 303	27 547
Amortissement de l'avantage incitatif au bail	(6 276)	(6 276)
	604 270	552 740
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement	(1 352 287)	217 688
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(748 017)	770 428
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(53 743)	(96 707)
Acquisition d'actifs incorporels	(44 264)	(47 774)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(98 007)	(144 481)
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Variation de l'avantage incitatif au bail et flux de trésorerie liés à l'activité de financement ¹	7 153	142 905
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(838 871)	768 852
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	4 544 516	3 775 664
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	3 705 645 \$	4 544 516 \$

1. Les opérations sans effet sur la trésorerie comprennent l'avantage incitatif relatif au bail pour une valeur comptable de 7 153 \$ (142 905 \$ en 2019).

Notes afférentes aux états financiers

31 MARS 2020

1 Identification et secteur d'activité

L'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec (« l'Ordre ») a été constitué en vertu du *Code des professions* sanctionné par l'Assemblée nationale du Québec, le 6 juillet 1973. Sa principale responsabilité consiste à assurer la protection du public en régissant la pratique professionnelle de ses membres. De par ses statuts, l'Ordre est considéré comme un organisme sans but lucratif du point de vue fiscal.

2 Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*, et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

COMPTABILITÉ PAR FONDS

L'Ordre utilise la méthode de la comptabilité par fonds.

FONDS D'ADMINISTRATION

Le fonds d'administration est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration y sont présentés. Ce fonds présente les actifs, passifs, produits et charges afférents aux immobilisations et aux ressources non affectées.

Les charges de ce fonds sont présentées par fonction à l'état des résultats. Les charges imputées à chaque fonction y sont directement attribuables et aucune ventilation de charges n'est effectuée entre les différentes fonctions présentées à l'état des résultats.

FONDS DE RECHERCHE

Le fonds de recherche est constitué par l'affectation d'une portion des cotisations professionnelles qui est spécifiquement désignée au versement de bourses et de subventions aux membres qui se sont distingués dans la recherche clinique.

FONDS DE RÉSERVE

Le fonds de réserve (anciennement appelé fonds spécial) a été constitué par l'affectation interne de surplus d'opérations de l'Ordre dans le but de faire face à des éventualités. L'utilisation de ces affectations internes doit faire l'objet d'approbation par le conseil d'administration.

PROGRAMME D'ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

L'Ordre a signé un contrat d'assurance responsabilité professionnelle pour ses membres avec La Capitale assurances générales inc. échéant le 31 mars 2024. En vertu de ce programme, les membres versent la prime d'assurance requise en même temps que leur cotisation professionnelle.

Le programme d'assurance de la responsabilité professionnelle est rattaché à une « convention de gestion du programme de responsabilité professionnelle », laquelle prévoit les modalités de gestion du programme d'assurance. Cette convention s'étend du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2024. Pour garantir la stabilité des primes futures, un fonds de stabilisation des primes a été constitué depuis le 1^{er} avril 2006 à même les surplus d'opération d'assurance du programme, des intérêts et des dépôts effectués par l'Ordre. L'Ordre s'est engagé à maintenir un minimum de 150 000 \$ dans ce fonds, montant soumis aux risques d'assurance. Le programme d'assurance est également assorti d'un fonds de prévention, lequel est la propriété exclusive de l'Ordre et n'est pas soumis aux risques d'assurance. Ce fonds est constitué à même les surplus d'opération d'assurance et des intérêts du fonds de stabilisation des primes lorsque ce dernier a atteint la somme de 150 000 \$ ainsi que des intérêts propres à ce fonds et des dépôts de l'Ordre. Le solde de ce fonds est remboursable à l'Ordre sur demande.

Les fonds de stabilisation des primes et de prévention sont gérés exclusivement par La Capitale assurances générales inc. Les dépôts à ces deux fonds portent intérêt au taux des obligations d'épargne du Canada, terme 5 ans, diminué de 0,5 %. Les intérêts sont calculés et versés aux fonds mensuellement.

FONDS DE STABILISATION DES PRIMES

Ce fonds présente les actifs, passifs, produits et charges ayant fait l'objet d'affectations internes.

FONDS DE PRÉVENTION

Ce fonds présente les actifs, passifs, produits et charges non affectés.

CONSTATATION DES PRODUITS

L'Ordre applique la méthode du report pour la comptabilisation de ses apports.

Selon cette méthode :

Les apports non affectés à des fins spécifiques sont constatés à titre de produits du fonds d'administration lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports affectés à des fins spécifiques pour lesquels un fonds existe sont constatés à titre de produits du fonds correspondant lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports affectés à des fins spécifiques, mais dont l'affectation ne vise pas un fonds existant, sont reportés et constatés à titre de produits du fonds d'administration au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés.

Le montant de la cotisation professionnelle est approuvé par les membres de l'Ordre en assemblée générale ainsi que toute cotisation spéciale. Les cotisations professionnelles sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice et, en conséquence, les cotisations perçues au 31 mars 2020 pour l'exercice subséquent sont présentées comme cotisations perçues d'avance.

Les amendes sont constatées lorsqu'elles deviennent exigibles et une provision est constatée si leur encaissement n'est pas raisonnablement assuré.

Les revenus de placement et les ristournes sont constatés lorsqu'ils sont gagnés.

AUTRES PRODUITS

Les autres produits sont constatés lorsque les services sont rendus.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Évaluation initiale et ultérieure

L'Ordre évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange, selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs et des ristournes à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des comptes fournisseurs, du montant dû à l'Office des professions du Québec et des primes d'assurance responsabilité perçues pour le compte de l'assureur.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des placements temporaires, des dépôts à La Capitale assurances générales inc. et des placements à long terme.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Ordre détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'Ordre détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur, si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'Ordre comptabilise ses coûts de transaction dans les résultats de l'exercice où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, les placements à court terme ayant des échéances inférieures ou égales à trois mois à compter de la date d'acquisition et la portion court terme des dépôts de La Capitale assurances générales inc.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire aux périodes suivantes :

	PÉRIODES
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel informatique	5 ans
Améliorations locatives	Durée restante du bail (11 ans)

ACTIFS INCORPORELS

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 5 ans.

AVANTAGE INCITATIF RELATIF AU BAIL

L'avantage incitatif relatif au bail est comptabilisé au coût et amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée restante du bail au moment où les avantages ont été acquis, soit 11 ans. L'amortissement est porté en diminution du loyer.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur les durées de vie utile estimatives des immobilisations corporelles et des actifs incorporels, l'évaluation de la juste valeur des placements, la détermination de la provision pour créances douteuses ainsi que l'amortissement de l'avantage incitatif relatif au bail.

RÉPARTITION DES FRAIS INDIRECTS

Les frais indirects directement liés à une activité sont attribués à cette activité en fonction d'une clé de répartition qui correspond au prorata du nombre d'employés dans chacune des activités.

3 PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2020	2019
Certificat de placement garanti portant intérêt au taux annuel de 1,15 %, sans échéance (1,35 % en 2019)	3 317 472 \$	4 180 348 \$

4 DÉBITEURS

	2020	2019
Amendes disciplinaires à recevoir	292 679 \$	300 295 \$
Provision pour mauvaises créances	(26 537)	(40 136)
	266 142	260 159
Autres sommes à recevoir	22 468	46 057
	288 610 \$	306 216 \$

5 PLACEMENTS

	2020	2019
Certificats de placement garanti, portant intérêt à des taux variant entre 1,15 % et 2,83 %, échéant entre juin 2021 et juin 2024 (1,15 % et 2,83 % en 2019)	1 000 000 \$	1 000 000 \$
Placements réalisables au cours du prochain exercice	250 000	250 000
	750 000 \$	750 000 \$

6 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	2020	2019
			VALEUR NETTE	VALEUR NETTE
Mobilier de bureau	426 945 \$	176 231 \$	250 714 \$	276 098 \$
Matériel informatique	143 031	66 917	76 114	58 702
Améliorations locatives	99 206	15 003	84 203	89 700
	669 182 \$	258 151 \$	411 031 \$	424 500 \$

7 ACTIFS INCORPORELS

	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	2020	2019
			VALEUR NETTE	VALEUR NETTE
Site Web	110 138 \$	42 090 \$	68 048 \$	90 075 \$
Logiciels	100 964	37 877	63 087	36 099
	211 102 \$	79 967 \$	131 135 \$	126 174 \$

8 CRÉDITEURS

	2020	2019
Comptes fournisseurs et frais courus	275 772 \$	286 644 \$
Salaires et vacances à payer	261 478	249 763
Taxes de vente	308 777	476 741
Sommes à remettre à l'État	5 803	2 548
	851 830 \$	1 015 696 \$

9 SOMMES PERÇUES DES MEMBRES

Au cours de l'exercice, l'Ordre a perçu de ses membres des sommes pour le compte d'une tierce partie, selon la répartition suivante :

	2020	2019
Office des professions du Québec	249 748 \$	225 099 \$
La Capitale assurances générales inc.	312 137	328 069
	561 885 \$	553 168 \$

De ces sommes, 138 544 \$ (173 392 \$ en 2019) et 172 610 \$ (214 206 \$ en 2019) sont à payer au 31 mars 2020.

10 INSTRUMENTS FINANCIERS

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La gestion prudente du risque de liquidité suppose le maintien d'un niveau de liquidités suffisant, l'accès à des

facilités de crédit appropriées et la capacité de liquider des positions prises sur le marché. L'Ordre est d'avis que ses ressources financières récurrentes lui permettent de faire face à toutes ses dépenses.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

Pour les autres créances, l'Ordre évalue, de façon continue, les pertes probables et constitue une provision pour pertes en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché.

L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'Ordre à un risque de juste valeur.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de variations des prix du marché. Certains instruments financiers de l'Ordre l'exposent à ce risque qui se compose du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de prix autre.

11 ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les engagements pris par l'Ordre en vertu de baux totalisent 2 561 243 \$ et les versements au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2021	310 562 \$
2022	317 928
2023	204 960
2024	199 664
2025 et suivants	1 528 129
	2 561 243 \$

12 VIREMENTS INTERFONDS ET AFFECTATION INTERNE

Au cours de l'exercice, un montant de 83 205 \$ (107 609 \$ en 2019) au titre des revenus de placement et des ristournes a été transféré du fonds de stabilisation des primes au fonds de prévention, un montant de 24 714 \$ (15 984 \$ en 2019) a été transféré du fonds de prévention au fonds d'administration, et un montant de 300 000 \$ a été transféré du fonds d'administration non grévé d'affectations au fonds de réserve.

13 RÉMUNÉRATION VERSÉE

	2020	2019
DIRECTION GÉNÉRALE		
Salaire	128 120 \$	110 521 \$
REÉR	7 417	6 214
Assurance collective	4 031	5 168
	139 568	121 903
PRÉSIDENTE DE L'ORDRE		
Salaire	151 475	148 976
REÉR	8 921	8 535
Logement	16 272	16 272
Assurance collective	1 142	1 402
	177 810	175 185
ADMINISTRATEURS ÉLUS ET NOMMÉS		
Jetons	29 440	29 370
	346 818 \$	326 458 \$

14 ÉVENTUALITÉ

Au cours de l'exercice, le gouvernement québécois a recommandé un confinement général de la population et une distanciation sociale en lien avec l'apparition d'un virus, appelé la COVID-19. L'Ordre a mis en place des mesures depuis le 12 mars 2020, notamment plusieurs formations en présentiel ont été converties en formations virtuelles, l'événement annuel *Physiothérapie 360°*, prévu au mois de novembre 2020, sera offert sous une nouvelle formule en ligne d'une journée au lieu de deux jours en présentiel et l'assemblée générale annuelle des membres aura lieu en virtuel au mois de novembre 2020. De l'avis de la direction, il est actuellement impossible d'évaluer les impacts de cette pandémie sur la situation financière de l'Ordre.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

	2020	2019
ANNEXE A – CHARGES – FONDS D'ADMINISTRATION		
Salaires et charges sociales	2 866 648 \$	2 878 580 \$
Honoraires professionnels	579 472	509 439
Formateurs	419 367	472 351
Loyer	402 916	391 368
Frais informatiques	257 092	208 460
Frais de congrès	201 300	86 735
Jetons de présence	119 760	108 435
Frais de déplacement et de séjour	119 124	106 001
Alliance canadienne	115 853	108 327
Intérêts et frais bancaires	114 104	131 376
Location d'équipements et de salles	69 979	59 349
Amortissement des immobilisations corporelles	67 212	56 847
Frais de poste	48 783	53 702
Amortissement des actifs incorporels	39 303	27 547
Photocopies	35 559	34 337
Formation du personnel	34 584	25 038
Conseil interprofessionnel du Québec	32 779	32 007
Publicité et promotion	31 121	33 681
Autres charges	30 614	16 245
Publications	30 186	27 247
Mauvaises créances	26 537	40 136
Fournitures de bureau	23 123	24 088
Frais de télécommunication	21 275	20 762
CNESST et normes du travail	19 604	17 700
Rapport annuel	12 870	10 388
Entretien et réparations	6 911	7 477
Assurances	6 275	5 905
Dons et commandites	4 038	3 250
Imprimerie	3 437	3 634
Bourses et distinctions honorifiques	2 438	1 470
	5 742 264 \$	5 501 882 \$

ANNEXE REQUISE EN VERTU DU *RÈGLEMENT SUR LE RAPPORT ANNUEL D'UN ORDRE PROFESSIONNEL* (non auditée)

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

	2020	2019
PRODUITS		
Cotisation annuelle	4 339 499 \$	4 132 613 \$
Cotisations de fonds de recherche	132 930	124 855
Exercice des membres au sein de sociétés	36 625	45 764
Admission	146 209	130 436
Assurance responsabilité professionnelle	93 333	105 284
Formation continue	1 150 558	1 075 453
Discipline	104 275	168 116
Infractions pénales	90 500	25 000
Services aux membres	55 768	68 181
Vente et location de biens et de services	122 734	128 430
Intérêts et revenus de placements	59 477	49 799
Autres produits	53 425	24 971
	6 385 333 \$	6 078 902 \$

	2020	2019
RÉPARTITION DES FRAIS INDIRECTS		
Les montants des frais indirects ont été répartis comme suit :		
Loyer	402 917 \$	391 368 \$
Licences informatiques	149 550	120 540
Amortissement	106 515	79 220
Assurance collective	83 659	81 529
Consultants	68 065	54 953
Poste et envois	46 838	51 789
Frais de formation	34 584	25 038
Fourniture et matériel	21 276	22 791
Télécommunications	21 439	20 762
C.S.S.T. / C.N.T. / ECO D	19 605	17 700
Autres dépenses	15 586	10 813
Photocopies	13 487	14 990
Entretien et réparations	6 911	7 477

ANNEXE REQUISE EN VERTU DU *RÈGLEMENT SUR LE RAPPORT ANNUEL D'UN ORDRE PROFESSIONNEL* (non auditée) (suite)

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

	2020	2019
RÉPARTITION DES FRAIS INDIRECTS (suite)		
Imprimerie	3 438	3 634
Assurances – biens commerciaux	3 000	5 905
Abonnements et renouvellements	1 685	1 297
Perte sur radiation d'actifs	–	5 175
Projets spéciaux	–	5 114
	998 555 \$	920 095 \$
	2020	2019
CHARGES		
ADMISSION		
Salaires et charges sociales	261 225 \$	285 996 \$
Jetons de présence	12 150	12 720
Honoraires	6 152	9 095
Frais de déplacement	13 462	18 133
Frais bancaires	91 284	105 101
Frais indirects	73 703	77 854
	457 976	508 899
EXERCICE DES MEMBRES AU SEIN DE SOCIÉTÉS		
Salaires et charges sociales	13 861	–
Frais indirects	4 755	–
	18 616	–
COMITÉ DE LA FORMATION		
Jetons de présence	1 240	1 050
Frais de déplacement	421	456
	1 661	1 506

ANNEXE REQUISE EN VERTU DU *RÈGLEMENT SUR LE RAPPORT ANNUEL D'UN ORDRE PROFESSIONNEL* (non auditée) (suite)

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

	2020	2019
CHARGES (suite)		
INSPECTION PROFESSIONNELLE		
Salaires et charges sociales	648 855	513 238
Jetons de présence	51 630	35 545
Honoraires	1 566	2 681
Frais de déplacement	33 344	15 500
Frais indirects	254 395	192 277
	989 790	759 241
NORMES ET SOUTIEN À L'EXERCICE DE LA PROFESSION		
Salaires et charges sociales	183 030	284 633
Revue <i>Physio-Québec</i>	23 881	23 485
Jetons de présence	11 850	10 640
Honoraires	28 283	32 171
Frais de déplacement	2 281	4 547
Frais indirects	80 835	75 494
	330 160	430 970
FORMATION CONTINUE		
Salaires et charges sociales	205 574	213 393
Formateurs	419 367	472 352
Programme – droits d'auteur	29 132	23 477
Location de salles	55 069	47 449
Congrès et colloques	201 300	86 735
Frais indirects	68 947	88 471
	979 390	931 877
ENQUÊTES DISCIPLINAIRES – SYNDIC		
Salaires et charges sociales	525 731	504 414
Contentieux	292 580	269 861
Honoraires – experts	20 211	14 106
Frais de déplacement et d'investigations	17 003	8 915
Frais indirects	190 202	168 684
	1 045 727	965 980

ANNEXE REQUISE EN VERTU DU *RÈGLEMENT SUR LE RAPPORT ANNUEL D'UN ORDRE PROFESSIONNEL* (non auditée) (suite)

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

	2020	2019
CHARGES (suite)		
COMITÉ DE RÉVISION (SYNDIC)		
Jetons et déplacement	1 540	309
CONSEIL DE DISCIPLINE		
Salaires et charges sociales	94 589	81 689
Jetons de présence	12 700	18 810
Honoraires	5 892	11 960
Conseil de discipline	7 925	8 787
Frais indirects	30 908	34 209
	152 014	155 455
INFRACTIONS PÉNALES		
Salaires et charges sociales	38 391	16 369
Contentieux	81 961	82 879
Frais d'investigation	7 804	13 520
Frais indirects	33 285	7 077
	161 441	119 845
CONSEIL D'ADMINISTRATION, COMITÉ EXÉCUTIF ET AGA		
Salaires, charges sociales et assurance des administrateurs	189 027	183 702
Jetons de présence	29 440	29 370
Frais de déplacement	55 012	51 158
Vérification comptable	21 205	21 094
Frais indirects	23 775	23 592
	318 459	308 916

ANNEXE REQUISE EN VERTU DU *RÈGLEMENT SUR LE RAPPORT ANNUEL D'UN ORDRE PROFESSIONNEL* (non auditée) (suite)

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

	2020	2019
CHARGES (suite)		
COMMUNICATIONS		
Salaires et charges sociales	218 707	226 950
Honoraires	24 498	–
Rapport annuel	12 870	10 388
Dons et commandites	4 039	3 250
Site Web	39 477	32 967
Publicité et promotion	23 494	35 187
Autres dépenses	1 099	–
Frais indirects	92 722	117 961
	416 906	426 703
SERVICES AUX MEMBRES		
Bourses et subventions	114 890	78 897
Frais de gestion	26 586	24 971
	141 476	103 868
CONTRIBUTIONS ET COTISATIONS		
Alliance canadienne de physiothérapie	115 854	108 327
Conseil interprofessionnel du Québec	32 779	32 007
	148 633	140 334
AUTRES CHARGES		
Salaires et charges sociales	407 275	486 666
Contentieux	22 656	20 843
Honoraires	62 569	29 262
Frais de déplacement	715	817
Mauvaises créances	26 537	40 136
Locations de salles	14 911	11 900
Frais bancaires	22 822	26 275
Projet spéciaux	15 000	–
Frais indirects	145 028	134 476
	717 513	750 375
	5 881 302 \$	5 604 279 \$

© **ORDRE PROFESSIONNEL DE LA PHYSIOTHÉRAPIE DU QUÉBEC**

ÉDITION

Service des communications

AUTEURS

Personnel de l'Ordre et membres des comités

COORDINATION DE LA PRODUCTION

Sandra Chabannel, coordonnatrice aux communications

RÉVISION ET CORRECTION D'ÉPREUVES

Hélène Morin

CONCEPTION GRAPHIQUE ET PRODUCTION

Uzin3 | communicateurs graphiques

IMPRESSION

Deschamps Impression

Dépôt légal — 4^e trimestre 2020

Bibliothèque et Archives nationales du Québec et du Canada

ISSN 1708-2110 (imprimé)

ISSN 1708-2129 (en ligne)





 7151, rue Jean-Talon Est, bureau 700, Anjou (Québec) H1M 3N8

 514 351-2770 ou sans frais 1 800 361-2001

 514 351-2658

 physio@oppq.qc.ca

 **oppq.qc.ca**

 [ordre.physiotherapie.quebec](https://www.facebook.com/ordre.physiotherapie.quebec)

 [oppqformation](https://www.facebook.com/oppqformation)

 [oppqpresident](https://www.facebook.com/oppqpresident)

 [@OPPQPresident](https://twitter.com/OPPQPresident)

 [Sous Denis Pelletier](#)